



RAPPORT ACTIVITE 2022



Sommaire

1	Rapport moral
2	Rapport Vie Associative
3	Rapport général des activités
4	Rapport d'activité des pôles
5	Rapport financier

RAPPORT MORAL

2022, une année toute orientée vers une plus grande attractivité des métiers et une recherche de conditions de travail améliorées et plus sécurisées.

Il en aura fallu du temps pour que les accords Laforcade pour une revalorisation salariale des personnels du secteur médico-social et social se mettent en place. Avec deux écueils : l'un concerne les exclus, ceux qui ne sont pas répertoriés comme participant à l'action éducative, car moins visibles mais pourtant indispensables et pour beaucoup ayant les revenus les plus modestes ; l'autre concerne son financement, insuffisant et non pris en compte par certains financeurs, ce qui impacte notre résultat 2022.

En tout cas, nous n'avons cessé de militer pour obtenir la revalorisation des exclus de ces accords. Avec les autres acteurs du secteur de la Région AURA, nous sommes allés manifester à Lyon pour faire valoir leur droit à une juste reconnaissance de leur métier : sans succès ! D'où la décision du Conseil d'Administration, sur proposition de notre Directeur Général, de financer sur nos maigres fonds propres une prime exceptionnelle pour ces salariés.

Le deuxième chantier fut celui de l'expertise santé, sécurité et conditions de travail pour risques graves. Nous l'avons voulu en complète confiance avec nos représentants du personnel : nous l'avons annoncé fin 2021. Le Comité Social Economique a proposé un cabinet que nous avons accepté pour réaliser cette expertise au cours du 4° trimestre 2022. Près de 100 salariés y ont participé. Un comité de pilotage paritaire employeur/représentants du personnel auquel participent deux de nos administrateurs a été mis en place et travaille à la définition d'un plan d'actions : c'est un chantier que je considère comme essentiel, qui va s'inscrire dans le temps avec l'aide de tous.

2022 a été également marquée par de très nombreuses rencontres entre professionnels, directions et administrateurs pour travailler tant sur les projets de service que sur l'élaboration de notre plan stratégique 2023 - 2027.

Ce plan stratégique s'articule autour d'un slogan « S'allier pour demain ».

Oui, s'allier entre professionnels, entre partenaires et financeurs, est essentiel pour la réussite de notre projet associatif. Cette notion, même si elle est plus explicitement déclinée dans l'axe 2 : « développer les coopérations et les partenariats », est transversale aux 4 axes de notre plan.

Comme nous l'indiquons au 2° paragraphe de la page 2 :

« Notre engagement est fondé sur des valeurs éthiques et humanitaires de solidarité, de laïcité, de justice, de fraternité et vise à impliquer tous les acteurs concernés par la mise en œuvre de notre plan. Cela concerne les personnes accompagnées, les bénévoles et les professionnels, mais aussi les institutions publiques ou civiles qui contribuent à un mieux vivre ensemble. »

RAPPORT MORAL

Les chantiers 5, 6, 7 et 10 invitent professionnels de Sauvegarde42, bénévoles d'action et d'expertise, financeurs, magistrats, avocats, ASE, élus et techniciens des collectivités, gendarmerie, polices nationale et municipale, centres sociaux, CAF, personnels de santé, organismes d'insertion, que sais-je, à mettre en commun leurs forces et moyens pour trouver des réponses adaptées aux situations complexes que vivent les personnes que nous accompagnons.

Ce plan stratégique à travers ses 4 axes donne la direction vers laquelle Sauvegarde42 se dirige. Cette direction, nous l'avons fondée sur 3 grands principes : Lucidité, Clarté, Responsabilité.

Trois principes nécessaires pour « S'allier pour demain ».

Je terminerai mon propos avec les éducateurs de la Prévention Spécialisée de Rive-de-Gier qui ont mis sur leur compte Facebook le dicton suivant :

Chaque petit pas que tu fais vers tes objectifs compte Chaque effort que tu déploies te rapproche de tes objectifs Même si tu as l'impression de ne pas avancer vite Le plus important ce n'est pas ta vitesse mais ta direction.

> Nicolas Faure Président



RAPPORT GENERAL

Sauvegarde42 fêtera ses 90 ans en 2025.

Les administrateurs et la Direction Générale commencent déjà à penser ce moment festif que nous partagerons avec vous tous. Pour autant, il nous faudra arriver en forme pour profiter pleinement de ce moment et donc d'ici là continuer à prendre des décisions parfois douloureuses, mais néanmoins nécessaires pour assurer la pérennité de notre association.

C'est tout le travail que nous avons engagé avec le Conseil d'Administration et les équipes de direction depuis 2021. Néanmoins, dans son rapport moral, le Président l'a implicitement annoncé, nous aurons encore cette année un déficit comptable important de 642 000 euros. Les détails vous seront présentés par notre trésorière et notre Directrice Administrative et Financière juste après.

Notre situation reste donc délicate et le déficit de cette année ne traduit pas encore les effets de notre réorganisation structurelle et fonctionnelle. Il nous faudra sûrement attendre 2025 pour retrouver une situation équilibrée.

Le rapport général que je vous présente prend aussi en compte les premiers mois de 2023. Il constitue un moment dans la vie de notre association, une pause qui permet de se retourner sur l'année écoulée pour réaliser un bilan, pour évaluer les missions accomplies et les accompagnements qui en découlent et se projeter sur l'année à venir. Ce n'est donc pas uniquement qu'un résultat comptable à retenir! (Vous retrouverez d'ailleurs tous ces éléments dans notre rapport d'activités 2022 que vous recevrez par mail pour ceux qui le souhaitent).

Pour ce rapport, je voudrais insister dans un premier temps sur la dynamique associative que nous impulsons depuis 3 ans pour construire une organisation cohérente, stable et pérenne économiquement autour de ses 21 établissements et services répartis pour la plus grande partie dans trois domaines d'intervention historiques :

- Protection de l'Enfance : 49% de notre activité pour 80% du budget
 - Bel Air
 - Machizaud
 - Funambules
 - Alternative
 - Entracte
 - MNA Mise à l'abri
 - MNA Diffus Nord et Sud
 - PEXT départemental
 - Les accueils de jours que sont L'Escale et celui de Machizaud
 - SEMO

RAPPORT GENERAL

Comme dans beaucoup d'autres départements, certaines de ces activités sont en souffrance avec :

- Des recrutements de professionnels quasiment impossibles (140 diffusions d'offres d'emploi (vs 58 en 2021) dont 52 en CDI) et des postes restés vacants plusieurs semaines.
- L'absence de réponses du côté du soin psychique renforce les analyses faites sur le terrain par l'ensemble de nos équipes et confortent la pertinence de la nécessité d'une réponse plus individualisée de leur parcours et d'une véritable politique publique en leur direction.

Pour autant, la diversité et la complémentarité de nos dispositifs d'accompagnement et d'hébergement doivent favoriser la continuité des parcours des mineurs accompagnés, et lutter contre les risques de morcellement des soutiens qui leur sont proposés. On sait aujourd'hui à quel point les ruptures et les segmentations dans les parcours sont contre productives et préjudiciables à ces mineurs. C'est l'une de nos ambitions portée dans le projet stratégique.

C'est aussi dans cet esprit que nous avons travaillé au renouvellement de notre 4ème CPOM avec le Conseil Départemental et la DTPJJ. Je voudrais saluer ici l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour nous assurer d'un CPOM amélioré et suffisamment agile pour l'adapter sur la période 2022-2026.

- Protection judiciaire de la jeunesse : 5% de notre activité pour 7% du budget
 - SDIF
 - CER Itinérance

Ces activités exclusives PJJ ne sont pas de même nature.

- Pour le SDIE, notre préoccupation concerne plutôt la baisse de cette activité.
- Pour le CER, notre préoccupation est plus grande. Depuis près de deux ans, nous ne sommes pas parvenus à stabiliser l'activité. C'est un objectif de cette année 2023.

Là aussi, nous tenons à saluer tant la DTPP que la DIRPJJ qui ont eu une écoute attentive pour :

- o Nous aider malgré nos difficultés à maintenir notre activité sur le CER.
- Valider notre renoncement à porter le projet d'ouverture d'un CEF dans le 73
- Valider notre proposition de renoncer à implanter le projet de CEF42 sur le site de Riocreux et trouver ensemble une autre solution.
- **Prévention Spécialisée** : 8% de notre activité pour 8.5% du budget

9 équipes

2022 restera une année importante pour cette activité. Nous étions légitimement inquiets sur le devenir de la Prévention Spécialisée, tant elle porte en elle, une fragilité endémique.

Nous avons, avec les 3 autres associations qui gèrent aussi cette activité, « ferraillé » avec SEM, (les élus, Mme LABICHE et le service de la Cohésion Sociale), pour enfin aboutir à un CPOM 2023-2026, équilibré et respectant la philosophie de cette action relevant de la protection de l'enfance.

RAPPORT GENERAL

Ces 3 autres domaines plus récents qui représentent 8% de notre activité pour 4.5% du budget

- **Rencontres Parents-Enfants** : l'année 2022 aura vu aboutir notre recherche de locaux. Après des travaux importants, l'ASTREE pourra dans les prochaines semaines offrir un accueil de qualité aux familles et aux enfants et mieux répondre aux attentes de nos prescripteurs (JAF et JE)
- Activités Socio-Judiciaires : AAV-Médiation Pénale, Service Socio Judiciaire.

Concernant le service socio judicaire, comme pour les activités d'insertion qui suivent, nous regrettons que les pouvoirs publics n'aient pas pris en compte la revalorisation de ces métiers. Pour nous, ils sont importants, mais pour les personnes accompagnées, ils sont essentiels!

• Inclusion sociale : PLIE, GDV, FAJD

C'est un domaine qui viendra à disparaître au fil de l'eau d'ici fin 2024. Je voudrais là aussi souligner la qualité du travail et l'engagement des collègues qui ne sont pour rien dans notre choix d'arrêt de ces activités.

Dans un second temps, je souhaite concentrer nos efforts sur les forces vives que comptent Sauvegarde42, à savoir ces 470 salariés qui accueillent et accompagnent chaque année près de 8000 personnes de 0 à 77 ans sur tout le territoire ligérien avec une implantation physique sur 48 sites.

- Nous devons favoriser l'équilibre vie personnelle/vie professionnelle. Si des efforts restent à faire, nous avons en 2022, afin de répondre à la demande d'un nombre important de salariés, conclu avec les organisations syndicales un accord relatif au télétravail.
- Nous devons aussi parvenir à déployer un plan d'actions à partir de notre démarche proactive en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail pour risques graves, déjà évoqué par le Président. Par exemple, formaliser et faire connaître en interne notre process qui prend en compte systématiquement toutes les situations de violence concernant les salariés individuellement ou collectivement avec l'intervention rapide d'un prestataire extérieure (psychologue du travail par exemple).

Pour terminer, nous devons accompagner et réussir la transition numérique et la transition écologique. Sauvegarde42 doit déployer de partout les principes du développement durable dans ses actions, en prenant en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques.

Si 2022 marque officiellement la fin d'une pandémie terrible, cette année témoigne aussi d'autres évènements politiques mondiaux majeurs qui à priori pourraient nous sembler très éloignés et qui pourtant façonnent au quotidien notre paysage national, influençant les politiques publiques et les débats sociétaux avec des répercussions durables pour nos activités et pas uniquement en matière d'inflation (exemple : la réforme des retraites et la loi sur l'immigration).

Un dernier mot pour remercier tous les personnels du siège et des pôles, nos financeurs, nos partenaires, qui comme nous, comptent sur Sauvegarde42.

Guy SCAGLIONE, Directeur Général



RAPPORT SECRETARIAT GENERAL

SERVICES FINANCES

Les services Finances, regroupés depuis février 2022 au sein d'une Direction Financière adjointe, ont conduit et animé les chantiers d'amélioration de nos processus et de nos traitements :

- mise en place d'arrêtés comptables intermédiaires en cours d'exercice,
- contrôles périodiques des enregistrements comptables,
- suivi budgétaire et analyses de gestion,
- passage à l'EPRD avec la signature du nouveau CPOM 2022-2026.

Les Services Finances ont été mobilisés dans le cadre du dialogue de gestion avec nos financeurs :

- dans une année marquée par des évolutions importantes sur les rémunérations, avec les accords Laforcade,
- dans le cadre de la négociation et de la finalisation de nos contrats CPOM (2022-2026 avec le CD42 et 2023-2026 pour Saint-Etienne Métropole).

SERVICE SYSTÈMES D'INFORMATION (SSI)

Le service informatique est en charge du maintien en condition opérationnelle des moyens informatiques, téléphoniques et de reprographie. Il assure une veille technologique pour apporter les évolutions nécessaires.

L'année 2022 a été particulière puisque le poste a été occupé par différentes personnes en raison de l'absence du titulaire durant 8 mois. Dans ce contexte, aucun projet d'envergure n'a été lancé avant septembre 2022. Toutefois, suite aux conclusions de l'audit de sécurité réalisé fin 2021, certaines des actions correctives et préventives préconisées ont été menées sur 2022 alors que d'autres seront réalisées en 2023.

En fin d'année, un appel d'offres a été lancé afin de mettre en concurrence différentes offres de téléphonie mobile : un nouvel opérateur a été retenu pour un déploiement progressif au 1er semestre 2023.

Le Service Informatique, directement ou via le support externalisé de la Coopérative WIDIP, traite en moyenne **160 demandes d'assistance par mois**, qui lui parviennent sous la forme de « tickets » générés par les utilisateurs dans le portail GLPi.

SERVICE PATRIMOINE ADMINISTRATION GENERALE & EMSP

Sur l'année 2022, l'EMSP (Entretien-Maintenance-Sécurité du Patrimoine) a répondu à plus de **1050 demandes d'intervention** formulées sur le portail GLPi.

Elle a procédé à de nombreux travaux d'aménagement, de remise en état ou de rafraîchissement et est intervenue notamment sur les chantiers suivants :

- Création d'un studio au sein du foyer Bel-air.
- Aménagement des nouveaux locaux de « prévention » (Montreynaud et St Chamond) et gestion des déménagements sur ces deux sites.

Le service SPAG a tenu une veille active dans la recherche de nouveaux sites et supervisé les projets et travaux suivants :

- Rond Point Auguste Colonna à Andrezieux pour SEMO ANDREZIEUX, ASTREE (livraison 2023)
- Rue Vaillant Couturier à Saint-Etienne pour Entr'acte et Pext (livraison 2023)

Depuis 2021, le SPAG a mis en place un suivi des exercices d'évacuation sur l'ensemble des sites de Sauvegarde42 et a entrepris des mesures correctrices pour remédier aux anomalies repérées lors des évaluations (mise à jour des plans d'évacuation, matérialisation des lieux de rassemblement, etc...).

Les sessions de formation « équipier d'évacuation » et «manipulation des extincteurs» ont été reconduites en 2022 pour **26 salariés** (40 en 2021). Sur les années 2021-2022, c'est presque 15% de l'effectif salarié qui aura suivi ce type de formation.

Enfin, l'enjeu de maîtrise de la dépense et de la consommation en matière d'énergies a mobilisé le service avec :

- L'analyse des meilleures offres chez les fournisseurs d'énergie, qui a débouché en 2023 sur de nouveaux contrats,
- Le déploiement progressif d'équipements de régulation de la consommation sur nos sites (robinets thermostatiques, ampoules basses consommation)
- La commande de véhicules électriques.

RAPPORT DRH

La mission, les valeurs et les objectifs de l'association définissent la politique des ressources humaines tout en prenant en compte les besoins des salariés, les exigences légales et les contraintes budgétaires de l'association.

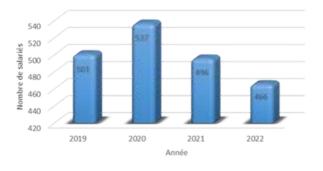
Sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe Ressources Humaines, c'est une équipe de 7 personnes qui intervient sur la gestion administrative, la paie, les relations sociales et la formation professionnelle.

En 2022, nous maintenons la concentration de la politique Ressources Humaines sur les activités cœur de métier, et ce, en cohérence avec les orientations du Conseil d'Administration et de la Direction Générale.

Les impacts sont visibles puisque le nombre de salariés décroît progressivement comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Au 31 décembre 2022, Sauvegarde42 comptait **422 Equivalent Temps Plein (ETP) soit 466 salariés** dont : 413 CDI - 49 CDD - 4 contrats aidés.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIES



L'effectif éducatif reste prépondérant dans la répartition de nos effectifs et représente 63% de nos effectifs. Nous comptons cependant un peu moins d'hommes qu'en 2021 lié à l'arrêt d'activités comptant un effectif majoritairement masculin. Ainsi à fin 2022, nos effectifs se composent de 28% et 72% de femmes.

Par rapport à 2021, nous notons un maintien des moyennes de tranches d'âge avec :

- o 24% de moins de 35 ans
- o 30% entre 35 et 45 ans
- o 29% entre 45 et 55 ans
- 17% de plus de 55 ans

Nous observons une légère augmentation des salariés ayant plus de 15 ans d'ancienneté (33%) alors que le nombre de salariés ayant moins de 5 ans d'ancienneté diminue (32%) et que la tranche 5 à 15 ans d'ancienneté reste stable à 34%.

Concernant le recrutement, la diffusion des offres d'emploi est effectuée par le secrétariat du siège et le recrutement reste au cœur des activités. Nos contraintes budgétaires ne nous permettent pas de financer en plus des postes existants, des contrats en alternance. Pour autant, cela nous permettrait de former et fidéliser de jeunes professionnels car le marché de l'emploi reste compliqué. Nous avons un partenariat avec un acteur social de l'intérim, sommes présents sur les forums de recrutement, travaillons avec Pôle Emploi et avons diffusé sur l'année 2022, 140 offres d'emploi (vs 58 en 2021) dont 52 en CDI.

Notre politique de formation professionnelle a mobilisé un **budget de 198 565 €** pour le Plan de Développement des Compétences soit **426 participants en formation.**

L'année 2022 a également été mobilisée par la mise en place de l'indemnité Laforcade et de la prime exceptionnelle de solidarité. Compte tenu des changements d'organisation du travail et afin de répondre à la demande d'un nombre important de salariés, nous avons également conclu un accord relatif au télétravail permettant de disposer d'un temps de travail en dehors du cadre professionnel habituel, notre objectif étant de favoriser l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle. Enfin, l'expertise sur la santé au travail et les risques psycho-sociaux initiée au deuxième semestre 2022 a mobilisé l'ensemble des salariés et l'association travaille aux actions dans la continuité de cette expertise.

Grâce à l'engagement de l'ensemble des acteurs de la Direction des Ressources Humaines, nous nous efforçons de répondre au mieux à l'ensemble des salariés.

Nathalie Jagot, DGA-RH



RAPPORT VIE ASSOCIATIVE

2022 en images et en chiffres

L'année 2022 a été marquée par l'écriture du nouveau plan stratégique de l'association, la poursuite du travail sur l'écriture des projets de service, le développement du bénévolat et l'appui au déploiement de logiciels métiers. **2022 a vu également la mise en œuvre du premier plan d'actions santé des publics!**

La préoccupation de la DDQVA est d'inscrire chaque chantier dans une démarche méthodologique de projet et de mettre l'Association en conformité avec la réglementation. (Logiciels, habilitations, projets de service/établissement, cadre du bénévolat, préparation de la mise en œuvre du nouveau référentiel d'évaluation, Règlement Général de Protection des Données, ...).

Voici les réalisations les plus marquantes de l'année.

Un nouveau plan stratégique!



Vie associative : 2 événements associatifs majeurs

1 Journée associative le 24 mars 2022 : au pôle festif du Fay, Nadège Séverac, docteure en sociologie et chercheure est intervenu sur les besoins fondamentaux de l'enfant et plus particulièrement sur l'apport des neurosciences sur la compréhension des enjeux du développement de l'enfant. Cette question des besoins s'est également exprimée par le témoignage très émouvant d'une jeune femme et de sa mère qui avaient été accompagnées par notre association.



2 journées de rentrée

Les 11 et 13 octobre 2022, se sont déroulées sous le signe de la santé des publics. En effet, notre commission santé des publics a lancé ces jours-là, grâce à la collaboration de nombreux partenaires de santé, un plan d'actions pour l'année. Objectif : informer et proposer aux salariés des actions concrètes (formation, ateliers, ...) pour soutenir la qualité de leur accompagnement sur cette question.

Ces journées se sont également poursuivies par un village associatif, permettant à chaque membre de l'association, de mieux se connaître.

Les actions de la Commission santé des publics en 2022 :

La commission santé des publics a travaillé en 2022 à l'élaboration d'un plan d'actions ayant pour objectif d'impulser une dynamique au sein de l'association pour « donner aux personnes accompagnées (enfants, jeunes, adultes) davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l'améliorer ». Ce plan s'étalant de septembre 2022 à juillet 2023 a été présenté lors des journées de séminaire.

LES PRIORITÉS DE TRAVAIL POUR 2022-2023

Les 2 thématiques retenues cette année sont :

- Les conduites addictives
- L'alimentation





> Des actions innovantes à destination des publics, des familles et des salariés

Sur l'ensemble du département

Dans une démarche participative



Deux actions ont eu lieu d'octobre à décembre 2022 :

- En partenariat avec Loiréadd: lancement des rendez-vous visio pour proposer à tous un espace d'1 heure par mois pour échanger autour des addictions (analyse d'une situation, orientation/ partenariat, etc.).
- En partenariat avec l'IREPS: ½ journée de sensibilisation sur la posture éducative face aux écrans, avec présentation de supports et d'outils (3 lieux : Saint Etienne, Montbrison et Roanne): 35 participants.

Les séminaires de rentrée ont également vu une rencontre avec le SAMU de la Loire et le service de psychiatrie de l'Hôpital Nord.

ZOOM



Recherche de nouveaux Bénévoles

La DDQVA a recherché activement, tout au long de l'année, de nouveaux bénévoles pour répondre à la demande des services et aux besoins du public accompagné. Nous nous devons de remercier chaleureusement tous ces bénévoles du soutien qu'ils apportent aux enfants, aux jeunes et à leurs familles. Ils sont aujourd'hui de plus en plus nombreux : 22 bénévoles supplémentaires ont intégré nos rangs cette année, au total 103 bénévoles se sont engagés à nos côtés ! Nous avons également procédé à la mise en conformité des dossiers juridiques des bénévoles avec le contrôle du Ministère de la Justice (nouvelle loi protection de l'enfance).



Conseils Consultatifs de Département : 9 CCD ont eu lieu cette année, mettant en lumière le travail des services/ établissements. Une instance qui a permis de vraies rencontres entre les administrateurs et les professionnels de terrain. Ces derniers ont pu échanger sur leurs projets, les freins et les facilités pour mener à bien leur accompagnement. Les administrateurs ont également pu visiter certains locaux afin de se représenter concrètement la vie des équipes.

Poursuite de l'écriture de 7 projets de service

AUTODÉTIBINATION ÉVOLUTION DES BESONS

FLUIDITÉ DES PARCOURS

AGILITÉ DES MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

ADÉQUATION DES PRESTATIONS AUX BESONS

INDIVIDUALISATION DES ACCOMPAGNEMENTS



L'écriture de projets de service/référentiels s'est poursuivie en 2022 pour : l'Ensemble Bel air, Machizaud, Accueil de jour, Entracte, MNA, CER, ASTREE, Aide Aux Victimes.

La particularité de notre méthode « sauvegardienne » s'appuie sur la qualité du recueil des besoins du public accompagné, comme l'exige la haute Autorité de Santé. Ce recueil se fait de façon quasi scientifique puisqu'il est réalisé sous forme d'entretiens, puis de leur analyse. En effet, nous nous attachons à aller à la rencontre des personnes accompagnées ou qui ont été accompagnées par notre association, soit par le biais d'étudiants (en Master intervention et développement social/ Université jean Monnet) soit par notre service DDQVA. Ainsi, par exemple, 23 entretiens ont été réalisés auprès des jeunes de l'ensemble Bel Air.

Pour chaque projet de service, la DDQVA organise **6 séances** minimum de travail avec l'équipe. Il s'agit d'accompagner les professionnels dans la « mise à plat » de leurs pratiques et postures d'intervention. Cela permet d'établir une photographie commune de la structure. Ces projets de service seront présentés en 2023 au Conseil d'Administration de l'association, pour validation.

A noter : **l'implication et le soutien de nos administrateurs référents** sont précieux pour animer cette démarche. Merci à eux !

Gestion de l'activité : une exigence de contrôle pour permettre une facturation efficace

Cette activité de contrôles et vérifications mensuelles des activités (journées) est très importante pour l'association afin d'assurer une facturation optimale de l'activité : **10 activités CPOM** Protection de l'enfance ; **2 activités PJJ** et **7 activités en gestion libre** marché.

Déploiement des dossiers informatisés de l'usager (logiciels métiers) et lien RGPD

Le déploiement de **3 logiciels** en cours permet à l'association de se mettre en conformité avec le RGPD.







Mise en conformité RGPD : utilisation de l'application QEOPS pour répondre à nos objectifs de création d'un registre.

Lancement de l'action en 2022 :







Respecter les droits des personnes que l'association accompagne (durée de conservation, informations sur leurs droits...)

Préparation de la mise en conformité avec le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS publié par la HAS

La DDQVA a réalisé le paramétrage du système d'informations SYNAE qui reprend l'ensemble des critères du référentiel. Ce qui nous permettra de réaliser nos auto-évaluations dès début 2023. Une première information des cadres sur le contenu du nouveau référentiel a eu lieu en juin.

Maryvonne Chaffois, Vice Présidente Chrystelle Drevet directrice DQVA

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ



POLE PLACEMENTS SPECIFIQUES HEBERGEMENTS DIVERSIFIES

ALTERNATIVE
ENTR'ACTE
CER ITINERANCE
SERVICE MNA

ALTERNATIVE

Alternative est l'un des 5 établissement du PPSHD. Alternative accueille **19 adolescents (filles et garçons) de 14 à 18 ans**, en situation difficile, confiés par les Juges des Enfants (décision judiciaire) ou les Inspecteurs Protection des Personnes Vulnérables (décision administrative prise à la demande ou avec l'accord des parents).

Alternative bénéficie des habilitations conjointes de la Délégation à la Vie Sociale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, et peut accueillir des jeunes placés dans le cadre judiciaire ou administratif de la Protection de l'Enfance (article 375 et suivants), ou de la délinquance (ordonnance 45).

Alternative propose une prise en charge éducative, 365 jours par an, adossée à des modes d'hébergement diversifiés. Les jeunes accueillis résident principalement dans des familles de parrainage ; certains expérimentent la vie en résidence étudiante ou appartement pour se préparer à l'autonomie.

Le projet éducatif personnalisé de chaque jeune, élaboré en référence à la décision de placement, est précisément ajusté à sa problématique, adaptable et régulièrement visité. Il se décline au travers de prises en charge individuelles alternées avec des temps en petit collectif, autour de différents supports, et d'actions collectives socialisantes. Il n'y a pas de standardisation possible du suivi : chaque parcours est unique.

Pendant le placement, les parents, titulaires de l'autorité parentale, sont partie prenante du projet qu'ils alimentent par leurs propositions ou remarques. Ils sont régulièrement sollicités pour évaluer la prise en charge et envisager son évolution.

Le projet d'Alternative vise à favoriser l'émergence des facultés personnelles de chacun des jeunes accueillis afin de les conduire vers une autonomie accrue.

Le réseau de Familles de Parrainage, construit au fil du temps, nécessite un travail régulier de l'équipe d'Alternative. Les familles de parrainage, bénévoles, doivent pouvoir s'appuyer sur l'équipe 24h sur 24. Un étayage personnalisé par des points réguliers au domicile des familles, des rencontres collectives, (6 par an en octobre, novembre et décembre, février, mars et avril) permettent de partager une culture commune de l'accueil dans le cadre du parrainage, et les valeurs qui s'y rattachent.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022



27EUNES ACCOMPAGNES

13 14



6147 JOURNEES

TAUX D'OCCUPATION 88,7%



1 Chef de service 7 travailleurs sociaux 1 psychogue 1 secrétaire



ALTERNATIVE

34 candidatures	10 admissions	5 filles et 5 garçons
Durée moyenne de séjour 1 an et 3 mois	12 jeunes sortis	8 jeunes accompagnés jusqu'à la majorité
Moyenne d'âge des jeunes admis : 15 ans	Moyenne d'âge des jeunes sortis : 16 ans et 8 mois	Au 31/12/2021 7 jeunes sur 18 ont plus de 17 ans
Type de mesures	22 jeunes confiés par le Département 13 jeunes adressés par le juge des enfants	1 placement sur ordonnance 45 1 contrat d'Accueil Provisoire
3 nouvelles FAMILLES de PARRAINAGE dédiées à d'autres structures internes	28 nuitées en Familles de parrainage pour d'autres jeunes de Sauvegarde42	20 jeunes ont bénéficié du dispositif (hors Alternative)

Les éléments forts 2022

Des actions de formation ont contribué à soutenir les compétences et le savoir-faire de l'équipe d'Alternative : formation SST, prostitution des mineurs.

Nous avons consacré du temps de réflexion autour des besoins des jeunes accueillis, des effets sur nos modalités de prise en charge éducative pour arriver à définir ce dont nous aurions besoin pour les accompagner au mieux.

Nous nous sommes efforcés de soutenir la mobilisation des familles de parrainage sur les temps de rencontre collectifs. Dans ce sens, nous avons innové en proposant deux temps de débats-échanges entre professionnels et bénévoles avec la présence d'un intervenant extérieur de la ligue de l'enseignement. Le thème retenu était celui des écrans. Malheureusement, ce format n'a pas suscité l'intérêt de nos familles et nous avons dû annuler les deux séquences programmées, faute de participants.

Du côté du Dispositif de familles de parrainage, Alternative a proposé à l'ensemble des structures ayant recours à des familles de parrainage, trois temps d'« Echanges entre travailleurs sociaux à propos des familles de parrainage », l'objectif étant de permettre des échanges et transmission des valeurs autour de l'accompagnement des familles de parrainage. Ainsi Alternative a réuni des représentants des équipes des Funambules, Entracte, PEXT.

ALTERNATIVE

La dimension collective a été un axe particulièrement fort sur l'année 2022 avec des temps de partage et de vivre ensemble qui sont venus ponctués et agrémentés le quotidien des jeunes, particulièrement sur l'été : des séquences au jardin partagé, des repas avec les légumes du jardin, une sortie canyoning, des sorties baignades, une journée au Puy en Velay, des actions transversales avec l'équipe MNA Sud avec l'association OCIVELO, un camp en Lozère sur 3 jours, une journée à la passerelle Himalayenne, un défi transversal TOP CHEF, avec l'Escale...

Le soin porté à ces actions collectives a été porteur, tant dans le lien de l'équipe éducative avec les jeunes que dans les interactions des jeunes entre eux. Par ailleurs, ces supports éducatifs sont toujours très précieux et nous ont permis d'affiner notre observation des jeunes et de préciser certains projets éducatifs personnalisés.

Comme mis en perspective dans le rapport d'activité 2021, des groupes de travail se sont réunis sur le thème de l'alimentation. En effet, dans un contexte global de prise en compte de la santé des jeunes accueillis, nous souhaitions faire l'état des lieux de la façon dont sont nourris les jeunes qui nous sont confiés, tant sur l'aspect nutritionnel, sur l'hygiène des denrées alimentaires que sur la dimension affective qu'elle sous-tend. Ce travail se met doucement en place, trois temps ont déjà eu lieu ; il va s'agir désormais de pouvoir connecter ce travail aux actions conduites dans le cadre du plan santé des publics de notre association.

Les perspectives 2023

Alternative s'appuie sur le dynamisme et les compétences d'une équipe qui fait preuve, au quotidien, de créativité et de résistance pour ajuster l'accompagnement éducatif aux différentes problématiques rencontrées et au contexte sanitaire.

Continuer à nouer individuel et collectif reste l'enjeu essentiel d'Alternative pour favoriser la socialisation des jeunes accueillis. Dissocier le cadre de l'hébergement en famille de parrainage, des enjeux du placement se révèle très dynamique et ouvre des pistes d'intervention fécondes, mais nécessite un travail conséquent de coordination tant au sein de l'équipe qu'avec l'ensemble des protagonistes qui concourent à la prise en charge.

Le fonctionnement d'Alternative semble suffisamment contenant pour que les jeunes puissent s'y appuyer et suffisamment souple pour qu'ils puissent l'attaquer sans le détruire.

Pour mieux accompagner les adolescents accueillis, l'équipe d'Alternative souhaite **développer ses** compétences et son savoir-faire en se formant sur des thématiques spécifiques.

Par ailleurs, l'équipe d'Alternative va renouveler ses efforts pour répondre aux attentes du département en termes de **taux cible d'occupation** et espère étudier des projets de candidature qui pourront aboutir. L'équipe d'Alternative souhaite communiquer davantage sur le projet de l'établissement et propose régulièrement de se déplacer dans les équipes des prescripteurs pour une présentation succincte de l'établissement.

Ensuite, des actions de prévention à destination des jeunes vont être co-construites avec d'autres organismes ou associations. Dans ce sens, en lien avec la convention précédemment signée avec le Planning Familial, nous envisageons de renouveler les groupes à destination des jeunes autour des questions de genre et de sexualité. Une autre action pourrait s'imaginer avec l'association SOS Violences Conjugales.

Enfin, pour continuer à exercer ses missions, Alternative va veiller, d'une part, à entretenir, protéger et soutenir le réseau familles de parrainage et, d'autre part, à le développer.

ENTRACTE

Entr'Acte est l'un des 5 services du PPSHD (Pôle Placements Spécifiques et Hébergements Diversifiés) de la Sauvegarde 42. Cette Unité Educative d'Accueil d'Urgence (UEAU) a vu le jour en 2006. L'évolution du projet en 2019 a permis le passage de l'accueil de 6 à 8 adolescents (mixte) de 14 à 18 ans en grandes difficultés familiales et sociales, confiés par l'autorité judiciaire, dans le cadre du civil, du pénal ou par l'autorité administrative avec l'accord de l'autorité parentale.

Entr'Acte est habilité conjointement par la Délégation à la Vie Sociale et la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

L'accueil des 8 adolescents se fait 365 jours par an, à travers plusieurs modalités d'hébergements :

- Accueil sur un collectif (3 places)
- Accueil en famille de parrainage (3 places)
- Accueil en studio au sein de résidences étudiantes (2 places).

Les jeunes éprouvent selon leurs compétences les différents hébergements ce qui permet d'affiner les observations et in fine les préconisations d'orientation.

Entr'Acte s'appuie sur des outils précis de la loi 2002 à savoir le projet éducatif, élaboré et réévaluer toutes les 8 semaines en présence des partenaires, de la famille et de l'adolescent. Chaque projet et accompagnement sont personnalisés pour construire des temps de prises en charge individuelles et collectives à travers des supports de socialisation et d'autonomie.

Depuis l'évolution du projet d'Entr'Acte, nous avons construit un travail engagé auprès de notre réseau de famille de parrainage pour le faire vivre, le développer et l'accompagner en faveur des adolescents qui nous sont confiés. Ces familles bénévoles sont soutenues par l'équipe éducative qui vient à leur rencontre régulièrement à travers des points pour les jeunes accueillis mais aussi par le biais des rencontres en présence du psychologue, une fois par trimestre, pour aborder des problématiques plus générales liées à l'accueil d'urgence.

Nous proposons également une fois par an, un temps convivial avec l'ensemble des familles pour faire un bilan de l'année en les laissant aborder entre elle la question du bénévolat.

Enfin les mises en studio nécessitent également un partenariat régulier avec la gérante des deux résidences étudiantes l'accueil en semi-autonomie soit le plus adapté possible.

Quelques chiffres en 2022



EN 2022

25JEUNES ACCUEILLIS



2572 JOURNEES

1 Chef de service
7 travailleurs sociaux
2 surveillants de nuit
1 psychologue - 1 secrétaire

TAUX D'OCCUPATION 88.1%



ENTR'ACTE

28 demandes d'accueil	18 admissions	14 filles et 9 garçons
Age des jeunes présents en 2022	2 jeunes ont moins de 14 ans 6 jeunes ont 14 ans	4 jeunes ont 15 ans 8 jeunes ont 16 ans 5 jeunes ont 17 ans
Type de demandes	19 demandes du Département 1 demande de placement (ordonnance 45)	1 contrat d'accueil provisoire 4 placements directs
2 FAMILLES de PARRAINAGE et 1 mise à disposition par Alternative	549 nuitées en Familles de parrainage	

Les éléments forts 2022

Plusieurs membres de l'équipe ont participé à des actions de formations collectives permettant de renforcer leurs compétences professionnelles au profit du savoir-faire de l'équipe d'Entr'acte.

Afin de favoriser des temps collectifs et de partage pour les jeunes qui nous sont confiés, nous avons fait le choix cette année de mettre en place une nouvelle activité sportive autour de la boxe, souvent demandée par les jeunes lors des conseils d'Entr'acte.

Nous avons identifié un besoin de dépenses physiques auquel ce sport peut répondre en s'adaptant à tous (filles, garçons, sportif ou non...). Nous avons proposé aux jeunes une séance d'une heure par semaine en septembre avec un intervenant extérieur. Les retours sont positifs. Nous avons maintenu également sur une autre partie de l'année l'activité Akhapilat avec un guide de moyenne montagne. L'ensemble de l'équipe est très attaché à cette activité qui permet à l'ensemble des jeunes de découvrir un environnement complètement méconnu et riche de découverte (faune, flore...).

Nous avons aussi maintenu le séjour au gite de la Valla en Gier durant 15 Jours cet été au mois d'aout. Ce fonctionnement permet à l'ensemble des jeunes de venir en journée partager des activités ou plusieurs nuitées. Ce lieu est investi par l'équipe et permet une coupure sur l'ensemble de l'été. Cet été, un jeune a pu être accueilli un temps dans sa famille. Le reste du groupe a passé l'été à Entracte.

En début d'été, nous avons pu réorganiser un temps convivial autour d'une paella cuisinée par l'équipe et les jeunes. Ces moments de partage avaient été interrompus depuis la période COVID. Nous avons reçu la direction et les administrateurs pour le repas avec les jeunes du groupe.

ENTR'ACTE

Les perspectives 2023

Cette année va être marquée par le déménagement des deux structures d'Entr'Acte (le collectif de nuit et la permanence éducative). Les travaux engagés pour l'hébergement de nuit depuis plusieurs mois vont se terminer cet été. Ces nouveaux locaux permettront un accès à une 4eme chambre pour l'accueil d'un jeune, une cour extérieure, l'accès à un studio en semi-autonomie situé sur ce même lieu.

Enfin nous devons quitter les locaux de Résibelle à Bellevue. Nous recherchons activement un lieu pouvant répondre aux besoins repérés par l'ensemble de l'équipe dans l'intérêt des jeunes.

Le CER Itinérance, créé en 2002, accueille des mineurs filles et garçons âgés de 14 à 18 ans, au rythme de 2 sessions de 6 jeunes sur 12 mois (de mars à juillet puis de septembre à janvier) et pour une durée de 4,5 à 5 mois à chaque fois.

Le CER Itinérance est un Service Associatif Habilité financé et habilité par La Protection Judiciaire de la Jeunesse et géré par Sauvegarde42. Les jeunes accueillis sont placés dans un cadre pénal (Code de la Justice Pénale des Mineurs depuis septembre 2021, succédant à l'ordonnance du 2 février 1945). Les mineurs confiés cumulent des difficultés familiales et sociales, majoritairement en échec scolaire et/ou déscolarisés et peuvent présenter des troubles du comportement et des problèmes de santé physique et psychique, dont des addictions importantes.

L'orientation en CER doit être pensée et passe par une phase de préadmission et d'accueil, visant à favoriser l'adhésion du jeune, voir à minima une projection dans ce placement.

La mission du CER Itinérance est alors de proposer une action éducative. Il a pour vocation d'offrir une rupture dans le parcours du jeune, mais aussi un cadre contenant, structurant et bienveillant à des mineurs ayant commis des actes délictueux. Une prise en charge intensive et contenante doit être assurée par le biais d'une présence éducative permanente et renforcée.

Chaque session se découpe en 3 phases : la rupture (6 semaines), la remobilisation (10 semaines), l'individualisation (4 à 6 semaines selon la session d'automne ou de printemps). Avec des leviers et des supports différents sur chacune des 3 phases, l'objectif recherché est la préparation du retour de ces jeunes dans une vie sociale, en ayant réappris à respecter des règles, et en portant un regard différent sur leurs capacités et les réalités sociales. A ces fins, l'équipe pluridisciplinaire du CER Itinérance doit œuvrer à permettre et à favoriser le sentiment de responsabilité des mineurs, une réflexion personnelle sur les passages à l'acte commis, l'apprentissage du repérage et de la gestion de leurs émotions, l'intériorisation des règles, des limites, de la Loi, le prendre soin de soi, l'autonomisation dans la vie quotidienne, la projection dans un projet d'insertion sociale et professionnelle ou scolaire.

Quelques chiffres en 2022

EN 2021



9 JEUNES ACCUEILLIS



TAUX D'OCCUPATION

52,9%



1 Chef de service 8 travailleurs sociaux - 2 surveillants de nuit 1 psychologue - 1 secrétaire



128 candidatures	110 garçons et 18 filles	74 de la région et 54 hors région
199 jours d'ouverture	737 journées d'accueil réalisées	
Age des jeunes	2 jeunes de 15 ans 5 jeunes de 16 ans 2 jeunes de 17 ans	
A l'issue du placement au CER	3 retours en famille 2 familles + PJJ	1 jeune en fugue 3 placements judiciaires

Les éléments forts 2022

Pour rappel, le CER a connu une période de fermeture du 22/12/2021 au 04/05/2022 afin de refonder l'équipe éducative et le projet d'établissement à la suite de difficultés RH majeures.

Aucun mineur n'a donc été accueilli sur cette période, en concertation et avec l'accord de la PJJ.

Lors de la fermeture anticipée en décembre 2021, l'association Sauvegarde42 a décidé de se donner les moyens de reconstruire des bases solides pour le CER Itinérance, en prenant le temps nécessaire avant une réouverture.

Plusieurs axes de travail avaient été déterminés : refonder le projet de service ; revisiter l'ensemble des procédures ; reconstituer une équipe et former les salariés à la spécificité d'un travail en CER.

10 jours de formations adaptées à la mission et aux problématiques des jeunes accueillis ont été dispensées auprès des personnels présents en avril 2022 :

- Contenance bienveillante (Bienveillance Expertise en gestion des conflits et des violences, 4jours);
- Ligue de l'Enseignement (2 jours) : Fake-news et sexualité des adolescents ;
- ENSEIS (2,5 jours) : les publics accueillis au CER, outils et modalités de la prise en charge, posture éducative et principes de la communication non violente ;
- Intervention de la DT-PJJ : neutralité et laïcité (1/2 journée) ;
- Interventions : Madame RATTIER directrice CEF S51 : la participation des usagers (1/2 journée) et Monsieur Grasset, administrateur sociologue du travail (1/2 journée) ;
- Visites de 2 autres CER (APLER)
- 6 séances de Team Building

Sur cette période de fermeture, le recrutement d'une équipe complète, dont 4 personnels éducatifs diplômés, a été possible. Malheureusement, dès la session suivante, le manque de personnels éducatifs nous a conduit à fonctionner avec une équipe réduite et un nombre restreint de mineurs accueillis.

En 2022, le CER Itinérance a pu déployer en direction des 9 mineurs accueillis ses différentes phases sur chacune des sessions.

La rupture est désormais encadrée depuis 2021 par Fabien Tavernier, coach sportif.

Les jeunes ont pu découvrir avec lui les activités suivantes : randonnées en montagne, run & bike, canicross, olympiades et boxe éducative. Les dimanches, les jeunes ont pu bénéficier de séances de natation au centre aquatique Ozen à Monistrol / Loire sur les phases de rupture et de remobilisation.

L'équipe éducative a également proposé des séances de cross-fit dans la nouvelle salle multi activité du CER. La plus-value de la création de cette salle est majeure. Elle permet en effet de séparer le groupe pour apaiser les tensions, mais permet aussi de proposer aux jeunes des temps « d'extériorisation » pour décharger le « trop plein » d'émotions.

D'autres activités ont été proposées aux jeunes confiés à Itinérance : yoga, séances de remédiation scolaire, ateliers d'écriture, théâtre d'improvisation, groupes sur les compétences psychosociales, ateliers de revue de presse.

Les jeunes ont également pu bénéficier d'un partenariat avec l'UEAJ de la PJJ de la Loire, essentiellement autour de temps sportifs et de maraudes.

Par ailleurs, 3 mineurs ont obtenu en 2022 leur PSC1 durant leur placement au CER.

Les entretiens éducatifs hebdomadaires et les entretiens psychologiques à la quinzaine sont venus rythmer le déroulement de la session et la progression des mineurs dans leur parcours CER.

Des temps de découvertes ont également été mis en place : zoo de St Martin la Plaine, passerelle himalayenne, parc de la tête d'or, Miribel, musée des confluences à Lyon, musée de la Mine, visite du palais du facteur cheval, découverte du Puy en Velay...

Les problématiques d'addiction ou de consommation de produits stupéfiants présentes chez les jeunes accueillis en 2022, ont été plus aigues sur la session 42 que sur la précédente. La brigade cynophile du département de la Loire et la brigade de gendarmerie de Saint Paul en Jarez sont intervenues à 2 reprises en 2022. Pour accompagner les effets du manque, notre partenariat avec l'Association Addictions France (ex ANPAA) est toujours actif et les mineurs de la session y ont été accompagnés individuellement et collectivement au fil des sessions. Des attestations de soins leurs ont été fournis par l'AAF.

Sur le temps de la remobilisation de la session 42, le CER Itinérance a pu renouer avec ses projets d'utilité sociale, notamment au sein de la communauté Emmaüs et au Secours Populaire. Les jeunes ont pu s'y rendre 3 fois par semaine, donc une en séance individuelle. Ces actions en faveur d'autrui ont à nouveau démontrer l'importance du don de soi pour ces mineurs, qui s'en sont trouvés grandis et valorisés.

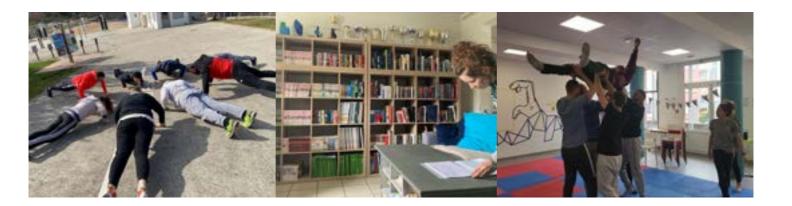
Afin de soutenir les jeunes accueillis dans la préparation de leur projet de scolarité ou de formation post CER, et leur période de stages sur la phase d'individualisation, des séances individuelles et collectives ont été mises en place par la Mission Locale Gier Pilat à Saint-Chamond.

7 mineurs sur les 9 accueillis ont pu partir en stage sur les phases d'individualisation. Les mineurs qui n'ont pas pu faire de stage étaient âgés de moins de 16 ans, sans rattachement administratif à aucun établissement scolaire. Sur la session 41, les départs en stage des mineurs ont dû être différés en raison de plusieurs cas de covid+ et 2 mineurs ont dû rester en famille plusieurs jours à l'issue de leur retour en famille.

Les perspectives 2023

Pour 2023, malgré des difficultés de recrutement de personnels en nombre suffisant, nous souhaitons poursuivre notre travail d'amélioration de la qualité de la prise en charge éducative au CER ltinérance en axant les efforts sur la cohésion, la cohérence et la continuité.

Du côté des mineurs, forts de nos liens retrouvés avec les projets d'utilité sociale, nous développons encore davantage ces partenariats, avec en projet pour 2023 : Saint-Etienne Métropole et ses agents de médiation détachés à la STAS, Handisport, les pompiers, Association des Familles de Détenus et Visiteurs de Prison (AFDVP)...



SERVICE MINEURS NON ACCOMPAGNES

Le service MNA a été créé au printemps 2019 ; il participe à l'accueil d'un public à protéger et à accompagner dans le cadre de la Protection de l'enfance. Il est composé :

- d'une activité de mise à l'abri dans un établissement (Riocreux) jusqu'au 31/03/2021, puis dans un hôtel à Firminy à partir du 1er Avril 2021 ; il s'agit d'une prise en charge où les jeunes attendent d'être évalués par le Département.
- d'une activité d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social de jeunes évalués mineurs et isolés sur le territoire national dans le cadre du Diffus. Dans le cadre de cette activité, les jeunes sont placés au titre de la Protection de l'Enfance par le Juge des Enfants au Conseil Départemental qui nous les confie. Ils ont entre 16 ans et la majorité. Même s'il y a une proportion de garçons plus importante, l'accueil est mixte et fonctionne sur la base d'un prix de journée.

Le service est habilité par le Département pour accueillir, en 2021, 141 Mineurs non accompagnés dans le cadre d'une prise en charge en Mise à l'Abri sur le Sud du département et en Diffus sur tout le département de la Loire.

Dans le cadre du Diffus, les jeunes sont hébergés dans des appartements soit en colocation par deux, trois ou quatre, soit seul, en studio. Chacun bénéficie d'une chambre individuelle.

Afin de répondre aux missions sur l'ensemble du territoire ligérien, le service MNA est composée de deux équipes, une sur le Sud et une sur le Nord du département de la Loire.

Le service est ouvert 365 jours par an. Il fonctionne comme un internat et une astreinte éducative a été mise en place sur chacune des équipes afin de pouvoir répondre aux demandes et urgences des jeunes 24H/24H.

La prise en charge des mineurs non accompagnés consiste à un accompagnement social avant tout, en lien avec le Département. Il s'agit d'une mission de protection, aussi le service assure les premiers besoins vitaux (accueil, alimentation, hébergement, santé).

Quatre axes sont privilégiés : le soin, l'accompagnement au quotidien, la situation administrative et l'insertion professionnelle.

EN 2022

MNA mise à l'abri



4146 **JOURNEES**

51,6% TAUX D'OCCUPATION

MNA diffus



43435

95,8% **JOURNEES** TAUX D'OCCUPATION

Nord: 1 Chef de service 5 travailleurs sociaux 1 Conseiller Insertion Professionnel 1 psychogue - 1 infirmier 1 secrétaire - 1 agent entretien

Sud: 1 Chef de service 7 travailleurs sociaux 1 Conseiller Insertion Professionnelle 1 psychogue - 1 infirmier 2 secrétaires

SERVICE MNA

Quelques chiffres en 2022

MNA Mise à l'abri	Originaires en majorité d'Afrique de l'ouest et du Accueil au Firm'Hôtel à Fir Magreb	
MNA Diffus Sud	54 garçons accueillis 16 nouveaux jeunes	3 jeunes en logement autonome 3 en accueil social + 1 au 115 1 chez un proche 3 refus de titre de séjour et OQTF
Originaires en majorité de 34% Guinée, 11% Côte d'ivoire, 18% Magreb	Durée moyenne de séjour: 2 ans 1/2	Moyenne d'âge à l'accueil: 17 ans 1/2
24 appartements et 3 studios	Au 31/12 TOUS LES JEUNES sont scolarisés ou en apprentissage	
MNA Diffus Nord	84 garçons - 3 filles 29 entrées - 33 sorties	27 sorties en logement autonome 2 réorientations 1 départ volontaire 1 incarcération 2 sorties sans solution
En majorité d'Afrique subsaharienne	Durée moyenne de séjour: 16 mois 1/2	Moyenne d'âge à l'accueil: 16 ans et demi
29 appartements	3 nouveaux bénévoles sur Roanne	Au 31/12 TOUS LES JEUNES sont scolarisés ou en apprentissage

Au 1er janvier 2022, le service MNA est entré dans le CPOM Sauvegarde42 et a vu une baisse de son effectif à la demande du Département, passant ainsi de 162 places à 141 places. La suppression de ces 21 places a entrainé un poste de travailleur social en moins sur l'équipe NORD, plus impactée que celle du SUD (16 places vs 5), avec par conséquence la modification des roulements pour cette équipe et la fermeture d'appartements sur tout le département.

SERVICE MNA SUD

Les éléments forts 2022

Du côté des jeunes :

Les difficultés observées en 2021 quant à la langue française nous avait amené à mettre en place avec l'appui de la DDQVA, un Service Civique FLE. Cette personne avait démarré en décembre 2021 et ce jusqu'au mois de mai 2022. Cette expérience étant concluante nous avons réitéré notre demande auprès de la DDQVA mais la personne intéressée n'a pas donné suite ; des recherches ont été relancées.

Des bénévoles sont venues proposer leurs services : une professeure d'histoire géo pour de l'aide aux devoirs pour 2 jeunes ; 2 familles pour des sorties culturelles ou sportives. Ces 2 derniers accompagnements se sont arrêtés car 1 des jeunes est parti volontairement de la Sauvegarde et l'autre a indiqué que cela venait lui rappeler combien feus ses parents, lui manquaient. Une orientation d'un autre jeune a été pensée mais un des membres de la famille s'est blessé gravement. La famille devant réadapter son mode de vie, elle a préféré mettre en pause leur « accueil ».

Pour la seconde fois, nous avons accueilli des élèves infirmiers en deuxième année, qui ont monté un projet en direction des jeunes, sur les gestes de premier secours. Si l'expérience est intéressante, il faudra revoir son déroulement.

L'atelier logement, mis en place par l'assistante sociale de l'équipe, est un outil pertinent. Il permet aux jeunes de comprendre ce qui va les attendre quand ils vont commencer les démarches et la vigilance à avoir lorsqu'ils prendront leur appartement.

Concernant les questions administratives : les jeunes ont la responsabilité de faire venir leurs documents (extrait d'acte de naissance et jugement supplétif). Il a été indiqué par la responsable de l'ASE avant l'été, que dorénavant les jeunes devaient les faire passer dès réception à son service pour qu'ils soient analysés par la DZPAF. Cela a été difficile pour les travailleurs sociaux, qui n'ont pas compris cette demande au regard de la Loi, qui indique que la démarche n'est pas obligatoire sauf, dans certains cas comme par exemple, en cas de doute sur l'authenticité des documents.

Quelques chantiers éducatifs ont été réalisés par les jeunes du Diffus et de la Mise à l'Abri. Cela a permis de les valoriser et avec la bourse collective, d'aller manger ensemble et de faire une activité ludique.

Bien que l'équipe ait un temps contraint au vu de la densité de la prise en charge et des nombreuses démarches administratives à assurer, plusieurs projets ont pu se réaliser soit interservices, soit avec des partenaires extérieurs :

Ocivélo : pour permettre aux jeunes de circuler en vélo dans la ville en toute sécurité. Ce projet devrait être renouvelé en s'adaptant aux remarques faites lors du bilan.

Jardin Partagé de l'Escale: au départ à la retraite de l'éducateur technique au Printemps 2022, plusieurs services de la Sauvegarde42, intéressés par le jardin, se sont réunis afin de poursuivre ce qui avait été faits. Un bilan en juillet a permis de faire un point sur ce qui avait été intéressant, ce qui avait moins bien fonctionné, sur les envies, etc. et étudier ensemble la faisabilité ou non d'un nouveau projet. Les participants s'accordant sur le fait que ce jardin avait un intérêt pour les enfants et les jeunes, l'activité devrait démarrer au Printemps 2023. Pour se faire, une bénévole, professeure au lycée agricole de Montravel à Saint Etienne aidera le groupe pour des conseils techniques et permettre le démarrage des cultures.

SERVICE MNA SUD

Les éléments forts 2022

Projet avec le FIL : 4 jeunes ont participé au projet Baratin, projet intergénérationnel, où les jeunes ont pu écrire et réciter leur texte lors des répétitions qui ont débouchées sur une représentation publique. Cela a donné une aisance et une assurance aux jeunes qui ont participé à ce projet, avec de belles rencontres.

La Comédie, la Comète, Singa: quelques jeunes sont intéressés par le théâtre et ont pu aller voir des spectacles et/ou participer à des ateliers théâtres à La Comédie de Saint Etienne. De plus, plusieurs jeunes ont participé à un projet théâtre mis en place par le Département avec la troupe du théâtre de l'Incendie, qui a donné lieu à une représentation de leur travail. D'autres jeunes ont participé pendant l'été à l'atelier Fanzine organisé par l'association SINGA. Cela va se conclure par l'impression du Fanzine qui sera distribué lors d'une soirée en mars 2023.

Tous ces projets demandent une mobilisation importante de l'équipe pour que les jeunes soient bien présents aux ateliers et/ou spectacles mais le but accompli, nous observons des changements de postures de jeunes qui sont alors plus en lien et plus assurés.

Concernant les soins, la présence de l'infirmière dans le service s'avère nécessaire pour aider les jeunes à prendre les rdvs médicaux, les rassurer, mais aussi pour leur expliquer les soins et faire de la prévention sur certains sujets. Les médecins apprécient que les jeunes soient accompagnés lors des consultations ; cela évite les absences, retards, etc.

Du côté du soin psychique, l'absence de la psychologue au sein du service s'est fait sentir. Les jeunes ont pu montrer des signes de souffrances importants, auxquels il a été difficile de faire face. Aussi, l'équipe a accompagné certains jeunes chez un psychologue en cabinet, ce qui a demandé une mobilisation importante de l'équipe pour assurer ces rendez-vous et qu'il y ait une continuité dans le suivi.

Concernant la Mise à l'Abri, l'accès au soin reste difficile du fait que ces jeunes n'ont pas d'ouverture de droits. Les jeunes peuvent bénéficier d'une consultation par un médecin vacataire à la retraite au Département ou par la PASS ou les Urgences. Ces accompagnements restent nécessaires mais prennent du temps. La récupération des médicaments prescrits par le médecin du Département a été simplifiée. Désormais, à la fin de la consultation, le médecin donne l'ordonnance à une gestionnaire qui se charge de l'envoyer à une pharmacie à Firminy ; celle-ci appelle l'équipe quand les traitements sont arrivés. Cela est un gain de temps considérable.

Du côté de l'hébergement et du service :

La prise en charge des jeunes en appartement demande une autonomie importante et ne convient pas à tous les jeunes, notamment ceux souffrants de troubles psychiatriques importants. Le travail en lien avec le Département a permis d'adapter les candidatures à ce mode de prise en charge.

L'équipe a peu de temps pour intervenir dans les appartements pour faire un travail de fond sur le ménage, l'alimentation, l'état du petit matériel et de l'électroménager. Il nous faudra réfléchir à des solutions pour améliorer ce point dans l'accompagnement des jeunes.

L'activité de la Mise à l'Abri : les locaux rue Victor Hugo à Firminy, partagés avec le service de Prévention permet un gain de temps au niveau des trajets pour rejoindre l'hôtel et permet de faire des ateliers cuisine avec les jeunes des deux services.

SERVICE MNA SUD

Concernant l'hôtel, la gestion hôtelière (restauration, ménage, linge, et veille de nuit) est assurée par les gérants. Cela demande à l'équipe de s'adapter en permanence à leur fonctionnement, notamment en matière de gestion des draps et du ménage.

Les gérants ont adapté l'alimentation aux besoins des jeunes, ce qui est un point essentiel dans la prise en charge, pour éviter le gaspillage alimentaire.

Le travail sur le projet de service a commencé en décembre 2021 avec l'ensemble du service MNA. Ce travail s'est poursuivi jusqu'au printemps 2022 et depuis est à l'arrêt. Néanmoins, ces temps ont permis d'échanger sur des thématiques définies à l'avance, avec l'ensemble des équipes MNA, d'administrateurs, et d'une chargée de mission de la DDQVA. Nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait des façons de faire qui pouvaient différer en fonction des territoires, de réfléchir au sens de ce que chacun faisait dans sa pratique et de réfléchir aux limites des interventions de chacun notamment lorsqu'un jeune n'avait pas son Titre de Séjour ou qu'un recours était négatif. Les équipes émettent le souhait de pouvoir achever le travail commencé.

Les perspectives 2023

il nous paraît nécessaire de relancer le projet de service, notamment par sa rédaction. Cela devient urgent de donner un cadre de travail clair pour chacun.

Stabiliser l'équipe (recrutement psychologue, suivi de la CIP) afin que chacun retrouve sa place et ses missions.

Le recrutement d'un(e) psychologue permettra de repenser le soin et de créer du lien avec les partenaires extérieurs. Cela permettra de remettre en place les temps cliniques et de mettre au travail les questions autour de l'exil, de l'abandon, de la rupture, etc.

Nous allons reprendre des actions de prévention en matière de santé, de sécurité, d'environnement en lien avec les partenaires comme le Planning Familial par exemple.

Nous allons poursuivre le développement du partenariat local, notamment les centres sociaux, les clubs de sports, sur chaque territoire, quand cela sera possible, pour donner d'autres appuis et ouvertures aux jeunes.

Nous allons continuer à accueillir des stagiaires de différentes professions du corps social, médico-social, animation, afin d'avoir un rôle de transmission auprès de futurs professionnels (TISF, BEPJEPS, ES, ME, infirmiers, secrétaires, ...).

A la suite du fait divers de cet automne dans le Roannais (un jeune MNA frappé pour s'être introduit dans un logement), les 2 Conseillères Départementales, une en charge de la question des MNA, l'autre de la Protection de l'Enfance, ont demandé à Sauvegarde42 d'organiser une visite de l'hôtel afin de se rendre compte des conditions d'accueil et d'hébergement des jeunes qui sont mis à l'abri. Cette rencontre a été reporté en janvier 2023. Cela sera l'occasion de rappeler les obligations de la Loi 2022 en matière d'hébergement pour les jeunes pris en charge dans le cadre de la Protection de l'Enfance. Un espoir pour que les choses changent.

SERVICE MNA NORD

Les éléments forts 2022

Projet culturel partenarial avec le Collectif X: Organisé par le Département et en direction des Mineurs non Accompagnés du Roannais, l'équipe de comédiens du Collectif X ont organisé ce projet en lien avec les 3 structures accueillant des Mineurs Non Accompagnés (FJT Pierre Bérégovoy, le SAMNA de Rimbaud et notre service. Plusieurs séances basées sur le théâtre ont eu lieu. Deux représentations finales ont eu lieu sur Roanne (construction avec les jeunes de la ville de Roanne et création d'une pièce de théâtre avec une autrice ; plusieurs jeunes de notre service ont pu participer à certains ateliers et deux se sont engagés dans la durée et ont participé aux deux représentations.)

Médiatisation d'un évènement grave à Roanne: En Octobre 2022, un des jeunes confié depuis une quinzaine de jours dans notre service est entré dans une maison une nuit, à proximité de son appartement. Il a été retrouvé dans la chambre de la petite fille de 5 ans par la mère de cette dernière. D'après les parents, le jeune aurait commis des attouchements sur cette jeune fille ; ce que le jeune dément. (Le jeune n'a toujours pas été jugé aujourd'hui). Les parents avaient dès lors déposé plainte et une enquête était ouverte.

Le lendemain, ce jeune a été retrouvé et « tabassé » par le père de la jeune fille et 3 de ses amis. Le jeune a été transporté par les Services de Police à l'hôpital. Son état nécessitera 8 jours d'ITT. Par la suite, il sera placé en garde à vue pour les motifs d'agression sexuelle sur mineur de moins de 15 ans. Présenté à un juge, il a été incarcéré à l'EPM de Meyzieu.

Cet événement a été très largement médiatisé sur l'ensemble du territoire Français, et ce, jusqu'au plus haut niveau de l'Etat. L'équipe en a été très impactée ; les jeunes d'origine africaine également. La Direction Générale s'est montrée très soutenante envers l'équipe. Une séance d'APP supplémentaire a été mise en place pour l'ensemble de l'équipe et un soutien psychologique auprès d'une salarié.

Ce jeune ne fait plus partie de nos effectifs depuis décembre 2022.

Un programme d'été:

Durant l'été 2022, les éducateurs ont pu proposer un planning d'activité (musée, pédalos, piquenique, découverte de nouveaux lieux et activités ...).

Le 15 juillet 2022, nous avons organisé un temps convivial avec l'ensemble des jeunes au stade de Riorges (barbecue et match de football entre les jeunes pour marquer la fin d'année). Tous les partenaires étaient invités ainsi que les membres de l'association. Seuls étaient présents un membre chargé de la jeunesse du Conseil Municipal de Mably et un employeur d'un jeune.

La journée s'est bien déroulée et les jeunes ont demandé que nous renouvelions ce moment.

Nous remercions la mairie de Riorges et son club de football pour nous avoir prêter le stade, le barbecue et un local pour entreposer les denrées alimentaires et les affaires des jeunes.

SERVICE MNA NORD

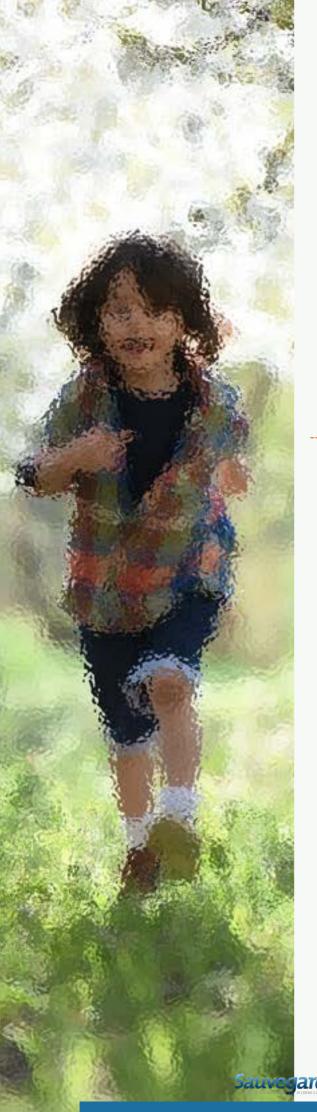
Les perspectives 2023

Le travail sur le projet de service s'est poursuivi. Des ateliers réunissant toutes les équipes du SDMNA ont eu lieu sur les thèmes de l'accueil, la santé, l'accompagnement éducatif et l'insertion. L'écriture du projet de service s'est interrompue et devrait reprendre fin 2023.

Les perspectives pour l'année 2023 sont de :

- Développer encore le réseau et le partenariat sur les 3 secteurs (Roanne et sa couronne, Montbrison et Feurs) dans les domaines de la Santé (Médecin traitant, Psychiatrie, CMP, Prévention....), de l'Insertion Sociale, scolaire et professionnelle...
- L'aide bénévole pour le soutien scolaire, l'apprentissage du Français, l'alphabétisation, la culture française.
- La prévention avec le planning familial de Montbrison (pour les jeunes de Montbrison Feurs) et le CPEF de Roanne.





POLE PLACEMENT EN ETABLISSEMENTS ET SERVICES

ENSEMBLE BEL AIR

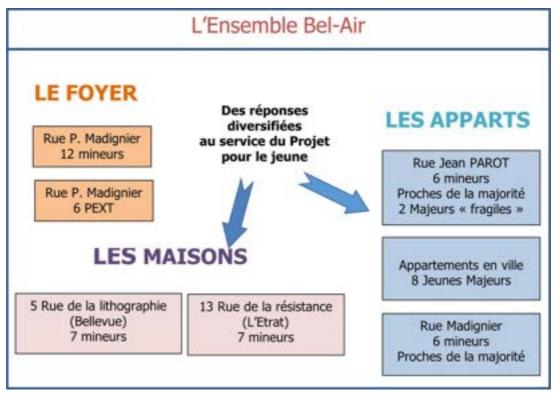
MACHIZAUD

LES FUNAMBULES

LE PEXT

LES ACCUEILS DE JOUR

Ensemble Bel-Air est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), et accueille pour des séjours de durée variable des adolescents dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Social à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants. Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire).



Quelques chiffres en 2022







20312 JOURNEES au total

97%
TAUX D'OCCUPATION
INTERNAT



2 Chefs de service 22 travailleurs sociaux - 7 surveillants de nuit 4 maitresses de maison - 2 agents de services généraux 2 psychologues - 2 secrétaires

Quelques chiffres en 2022

Maison de l'Etrat	12 jeunes accompagnés 4 nouveaux	7 placements en garde 4 placements directs 1 accueil provisoire	4 retours en famille 1 départ en PJJ
Maison de Bellevue	12 jeunes accompagnés 5 nouveaux	4 placements en garde 7 placements directs 1 accueil provisoire	3 retours en famille 1 départ en PJJ + AEMO 1 départ CER
Le Foyer	29 jeunes garçons accompagnés	36 candidatures 8 nouveaux	7 départs âge moyen : 16 ans 1/2
le PEXT H	10 jeunes garçons accompagnés	8 candidatures 6 nouveaux jeunes	5 départs âge moyen : 16 ans 1/2
L'Appart	29 jeunes accompagnés 20 mineurs - 9 majeurs 7 filles et 18 garçons	10 nouveaux mineurs 4 filles et 6 garçons	8 sorties 2 majorité - 1 mineur arrêt de mesure - 5 fin contrat jeune majeur

Les éléments forts 2022

Maison de Bellevue :

Nous avons accompagné un jeune au sein de la Maison de Bellevue au-delà de sa majorité dans le cadre d'une dérogation accordée par l'ASE. Cette situation émane d'une appropriation de la temporalité complètement divergente entre le champ du handicap et celui de la protection de l'enfance. Pour ce jeune en situation de handicap et pupille de l'État, aucune orientation dans le droit commun n'était envisageable. C'est ensemble, en unissant les ressources de tous les partenaires (ASE, DITEP, CMP, famille de parrainage, famille d'accueil, et nous) gravitant autour de la situation que nous sommes parvenu à construire un accompagnement cohérent, sécure et éthique dans l'attente d'une place en foyer de vie.

L'appétence de l'équipe à transmettre aux jeunes l'accès à une vie culturelle, c'est encore confirmé cette année. Cinéma, et médiathèque jalonnent les activités mensuelles. S'ajoutent des temps plus marquants comme se rendre en groupe à une pièce de théâtre « Histoire d'un exil » - sujet qui vient ouvrir le dialogue et l'échange sur qui suis-je, d'où je viens, qu'elle est mon histoire -. Ou encore, assister à une représentation de danse hip-hop dans le cadre du festival TRAX.

La maison a connu quelques turbulences liées la rencontre de différentes problématiques des jeunes qui sont venues se faire miroir et créer un climat explosif pouvant aller jusqu'à la violence physique et verbale. Il a été nécessaire de penser des réorientations pour deux jeunes, afin de retrouver une ambiance plus apaisée et sécure.

La Maison de l'Etrat :

Depuis 2019, une dynamique de groupe positive perdure. Cependant, 2022 aura vu le groupe largement se remanier à compter du mois de juin (4 accueils), marqué par un fort rajeunissement. A titre d'exemple, nous avons accueillis des jumeaux de 12 ans à la suite d'un travail de lien avec nos collègues de l'accueil de jour. Un jeune a basculé en accompagnement PEXT en cours d'année... accompagnement assuré par l'équipe de l'Etrat.

Du côté du projet de service, la maison de l'Etrat continue de s'appuyer sur des notions de progressivité et d'individualisation. Les accueils s'articulent autour d'une prise en charge hybride, entre internat et intervention au cœur des familles.

Enfin l'année 2022 aura été l'année de la reprise des travaux de rénovation du projet de service.

Les équipes ont déployé plusieurs temps forts et activités au sein de la maison de l'Etrat. La continuité évoquée précédemment s'est aussi installée dans les activités et le « faire avec » :

Le pass culture : Rendez-vous mensuel incontournable, il est inscrit depuis plusieurs années sur la Maison de l'Etrat.

Espace jeux vidéo: Financée par des chantiers éducatifs en 2020, l'engouement perdure L'utilisation de la console est adapté. Elle donne régulièrement lieu à des questionnements en équipe ou durant les réunions jeunes. Ces temps partagés sont toujours l'occasion de travailler la question du rapport aux écrans... problématique adolescente contemporaine.

L'heure sans téléphone : Effectif depuis la fin d'année 2022, une heure par semaine est repérée comme un temps sans téléphone pour les jeunes mais aussi pour les adultes. L'objectif est de démontrer aux jeunes qu'ils peuvent s'occuper autrement que part le biais de leur écran de téléphone.

La fête de fin d'année: Rituel relancé l'an passé, l'année 2022 aura été marqué par l'organisation d'un jeu de rôle impliquant jeunes et adultes. Pour décrire ce temps, voici un extrait de l'article écrit par un jeune accueilli et publié dans notre newsletter: « soirée ludique à l'ambiance énigmatique. Le dit-jeu consistait à ce qu'un assassin perfide et discret profite de la fête afin de semer la zizanie, le tout en éliminant les convives, les uns après les autres. Mais ce n'est pas tout, nombre d'indices firent leur apparition au fur et à mesure des éliminations. Ce jeu, tout aussi palpitant qu'amusant, fit douter chacun des membres du jeu quant à l'innocence d'autrui, le tout sans créer de tension bien évidemment. Entre trahison et confiance douteuse, chacun d'entre nous n'eut d'autres choix que de patienter sagement dans la crainte et le suspens de se faire éliminer, ou pas... »

L'appartement semi-autonome : La maison bénéficie d'un petit studio attenant qui permet des accompagnements spécifiques en matière d'autonomie. Deux jeunes auront pu en bénéficier durant l'année. Un jeune aura par la suite intégré les studios semi-autonomes.

La mutualisation : Comme chaque année, maison de l'Etrat et Maison de Bellevue se rejoignent le temps des weekends et des vacances.

Le projet Graph : Voici un projet qui prend source dans la mutualisation. Lors de plusieurs discussions avec les jeunes de la Maison de l'Etrat et de la Maison de Bellevue, nous avons pu échanger sur la pratique du graffiti et de la fresque murale.

C'est pourquoi, après l'avoir abordé avec les adolescents, une activité consistant à repeindre une porte de garage de la Maison de l'Etrat avec une fresque murale a démarré. Au-delà de la plus-value esthétique, il paraissait important que les jeunes soient acteurs et créateurs. La réalisation et la trace laissée sont autant de souvenirs forts dans un parcours de placement.

Le Foyer:

De nombreux projets ont pu évoluer de manières positives soit par le biais d'apaisement puis de retour en famille soit par l'activation d'un parcours « Belairien ». Ainsi, comme pour les années précédentes, ce sont 2 jeunes qui ont rejoint les studios semi-autonomes. Le Foyer dispose, depuis novembre 2022, d'un outil supplémentaire à savoir un studio qui permet des mises en situation pragmatique vers plus d'autonomie. De nombreux jeunes ayant nommés la difficulté du passage entre Foyer et Studio, cet espace se veut être un tremplin préparatoire vers un accompagnement différents marqué par plus d'autonomie et moins de présence éducative. Au-delà de préparer le jeune, ce studio a aussi pour vertu de conforter ou non un jeune homme dans ces choix. Chaque entrée sur le studio se fait par le biais d'un contrat, avec des objectifs précis adaptables à chacun et évolutifs au fil de l'expérience.

2022, année de la promulgation de la loi TAQUET aura été l'occasion de travailler au maintien des liens avec les frères et sœurs, éléments forts de la nouvelle loi. Nous avons réalisé et privilégié l'accueil de deux fratries (pour un total de 5 jeunes). L'équipe a aussi travaillé a faire du lien avec d'autres institutions au sein desquelles des frères et sœurs étaient accueillis.

Quelques projets d'activités, pour la plupart déjà présents les années précédente.

Le studio intermédiaire : Outil à disposition de l'équipe et des jeunes depuis novembre 2022. Ce studio aura été l'amélioration majeure côté Foyer.

Le projet musculation : Ce projet perdure, les jeunes continuent de se rendre sur une salle de sport du centre-ville en compagnie d'un éducateur. Un ralentissement a eu lieu en fin d'année du fait de l'absence de l'éducateur qui porte ce projet.

Les soirées des anciens: Là encore, voici une innovation majeure de l'année 2022. Avec en toile de fond, l'idée de mobiliser des relations de pair-aidance, nous avons souhaité mettre à profit le passage des anciens sur leur lieu de placement. Les soirées des anciens ont été le support choisi. La première a eu lieu au moment de Noël, avec la venue de 5 anciens jeunes placés sur le foyer. 2 étaient encore accompagnés par les apparts, 3 avaient complétement quitté l'ensemble Bel Air. Ce moment fut très positif, marqué par des échanges bienveillants et porteur d'espoir pour les garçons actuellement placés. Ces rencontres devraient leur permettre de partager leur vécu souvent douloureux avec des personnes qui présentent la même expérience complexe au moment de l'adolescence.

Ce travail autour des anciens a aussi permis à deux jeunes anciennement placés sur Bel Air d'être aujourd'hui membre du CVS dans le but de soutenir la parole des jeunes accueillis.

Les demoiselles à plume : Les poules sont arrivées au foyer Bel-Air il y a maintenant 2 ans et demi. Elles font toujours intégralement parties du paysage de l'établissement !!

Les jeunes ont pleinement investi le principe de non-gaspillage alimentaire et donnent leurs restes bien volontiers aux poules ; ceci devient même un réflexe!

Enfin, l'argent récolté grâce aux œufs durant l'année a permis aux jeunes de financer une deux sorties skis.

Camps d'été: Depuis de nombreuses années, l'outil perdure. L'équipe a une nouvelle fois pu proposer un camp estival de 4 jours aux garçons du foyer. Cette année, le Verdon était à l'honneur.



Ensemble BEL AIR

L'Appart:

L'événement marquant de cette année 2022 aura été la grande fête organisée à l'occasion des 10 ans de l'APPART, l'opportunité de réunir les « anciens » et les actuels jeunes accueillis, ainsi que les professionnels qui ont marqué ces 10 années de fonctionnement.

Le défi a été de taille : établir le liste de tous les jeunes accompagnés sur ces 10 années, trouver une solution pour prendre attache avec chacun, transmettre notre envie de se réunir...

60 personnes ont répondu présentes, une trentaine « d'anciens » se sont retrouvés pour un temps convivial d'échange, de rencontre et de partage.

Un moment fort pour tous, des témoignages qui sont venus dire ce qui a compté pour eux et ce qui pouvaient encore faire référence. Pouvoir regarder avec eux et dans l'après-coup, les adultes qu'ils sont devenus a été plein d'enseignement et d'espoir.



L'UJM a connu une nouvelle fois un taux d'occupation record. Cette situation émane du fait qu'une partie conséquente de l'effectif mineur a atteint la majorité en cours d'année avec une demande de CJM à la clé. L'UJM est auto-alimentée par l'effectif mineur de l'institution, ce qui empêche la possibilité d'ouvrir des accueils pour des sollicitations extérieures. Cette suractivité atteint ses limites en fin d'année avec une surcharge de travail pour l'équipe qui peine et s'épuise à absorber le surcroît. 2023 devra prendre en compte cette situation qui est vouée à perdurer en offrant des moyens supplémentaires.

Cette année nous avons pu réaliser 3 Conseils de la Vie Sociale regroupant l'Ensemble Bel Air. Chaque service a été à chaque fois représenté. Les jeunes, les éducateurs comme les membres du conseil d'administration sont investis dans ces conseils. La mobilisation des « anciens » et des parents est à chaque fois recherchée mais rarement effective dans les faits.

Un travail de réflexion et d'axe d'amélioration avec le Département dans le cadre d'un groupe de travail a également été initié. Un chargé de mission a pu assister à un CVS pour en comprendre le fonctionnement.

Les perspectives 2023

La finalisation du projet de service nous a permis de dégager 4 fiches actions pour les 5 prochaines années .

- Fiche action n°1 La loi de 2022 en synergie avec la loi de 2002.
- Fiche action n°2 Mobiliser le pouvoir d'agir du jeune en prenant appuis sur les compétences parentales.
- Fiche action n°3 Travailler aux évolutions des accueils au regard des besoins du territoire.
- Fiche action n°4 Définir les modalités d'intervention du PEXT dans le cadre contraint d'une collectivité éducative .

Chaque fiche action est construite sur le modèle de l'HAS avec la définition des objectifs, des porteurs du projet, des moyens à mettre en œuvre, des partenaires concernés, du calendrier et des indicateurs d'évaluation.

MACHIZAUD

Machizaud est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), et accueille en internat ou en accueil de jour, pour des séjours de durée variable, des enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Social à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire)

L'établissement est situé à 2,5 kms de Terrenoire (quartier stéphanois) sur la route de la Chabure qui va à SAINT CHAMOND (42). Le site est donc plutôt « campagne » tout en étant proche du centre de Saint-Etienne. Un parc arboré offre un vaste espace de jeu aux enfants.

Au sein de ce parc, des petits bâtiments accueillent deux unités éducatives d'internat :

- L'unité éducative 1 accueille des enfants de 4 à 8 ans
- L'unité éducative 2 est plutôt centrée sur les jeunes de 8 à 13 ans.
- En 2018, l'ouverture de l'unité éducative 3, sise rue Chomier, permet de conclure l'évolution du projet de MACHIZAUD (2013-2018). Le nouveau projet prévoit une meilleure prise en compte des collégiens à partir d'une équipe éducative dédiée, installé dans le quartier de Bellevue.

Quelques chiffres en 2022







9619 JOURNEES

94,1%

TAUX D'OCCUPATION



2 Chefs de service 15 travailleurs sociaux - 3 maitresses de maison 1 cuisinier - 1 commis de cuisine - 6 surveillants de nuit 1 psychologue - 1 secrétaire



MACHIZAUD

Quelques chiffres en 2022

27 candidatures	13 jeunes entrés	12 jeunes sortis
Age moyen à l'entrée: 9 ans 1/2	Age moyen à la sortie: 11 ans 1/2	Orientations : 7retours en famille 1 en familles d'accueil 4 autre
Présences au 31/12 9 filles et 18 garçons	5 placements directs 21 placements en garde 1 accueil provisoire	Durée moyenne de placement : 1 an et 2 mois
7 fratries accueillies	17 enfants concernés par les visites médiatisées ou accompagnées	20 enfants ont des soins médicaux réguliers et 4 ont un traitement neuroleptique

Les éléments forts 2022

Cette année encore, nous avons pu donner aux parents une place dans certains aspects de la vie institutionnelle, au-delà du travail que nous avons à conduire avec eux autour du projet individuel de leur(s) enfant(s):

- Participation à des temps "festifs" : le 1er mai (jardinage et plantation de fleurs), fête d'été proposée par chaque UE, fête de noël
- Proposition de participer à une rencontre et des échanges à propos de "la place des parents" dans l'établissement. Cette rencontre s'est déroulée le 8 juin Salle Marinette Heurtier, en présence de membres du personnel et de Mr Yves Grasset, administrateur.
- Divers accompagnements lors de sorties ou d'activités, comme le "Baptême de voile" organisé le 2 juillet à la base nautique de Saint Victor par le club féminin Kiwanis.

Chaque Unité Educative a également pu organiser un camp, en juillet pour l'UE1 et l'UE2 (séjour écologique à la campagne), en août pour l'UE3 (découverte de la montagne).

Tout au long de l'année, les enfants de l'UE3 ont bénéficié de séances de photolangage, animées par notre psychologue.



MACHIZAUD

3 Conseils à la Vie Sociale ont été réalisés sur l'année 2022. Du fait de l'âge des enfants, les préoccupations restent très matérielles. Pour autant, en lien avec le travail éducatif réalisé, chaque groupe de jeunes avait un représentant élu présent à chaque CVS avec un travail de groupe réalisé en amont afin de porter les demandes de chaque groupe.

Les perspectives 2023

La finalisation du projet de service nous a permis de dégager 4 fiches actions pour les 5 prochaines années :

- Fiche action n°1 La loi de 2022 en synergie avec la loi de 2002
- Fiche action n° 2 L'évolution des pratiques au regard des besoins des enfants et du territoire.
- Fiche action n° 3 Mise en œuvre d'un bâti au service d'un projet
- Fiche action n° 4 Soutien à la parentalité : création d'une maison des familles sur le site de MACHIZAUD

Chaque fiche action est construite sur le modèle de l'HAS avec la définition des objectifs, des porteurs du projet, des moyens à mettre en œuvre, des partenaires concernés, du calendrier et des indicateurs d'évaluation.

LES FUNAMBULES

Les FUNAMBULES est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS). Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Social à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire)

Depuis novembre 2015 l'établissement est situé dans une maison bourgeoise au 26 rue Michard à VILLARS. Elle change de nom au 1er janvier 2017 pour devenir la MECS « LES FUNAMBULES ». L'effectif est de 6 jeunes.

Pouvant accueillir un public mixte d'enfants placés dans le cadre de la protection de l'enfance et âgés de 10 et 18 ans, les Funambules n'accueillent en fait que des garçons. Leur accompagnement se caractérise par un accueil en continu sur toute l'année, une « scolarisation ou une formation professionnelle en enseignement adapté et à chaque fois que cela est possible en milieu ordinaire, un accompagnement important dans des actes de soins et de la vie quotidienne et un travail très soutenu avec leur milieu familial

L'établissement est ouvert 365j/365, avec des enfants qui ne rentrent que très peu, voire pas du tout en famille. L'accompagnement éducatif est important et complexe. Il réclame la coordination de multiples actions à conduire auprès des enfants par l'équipe éducative.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

7 JEUNES ACCOMPAGNES

1504 JOURNEES

79,4%

TAUX D'OCCUPATION



1 Chef de service 6 travailleurs sociaux 2 surveillants de nuit - 1 agent de service 1 psychologue - 1 secrétaire

4 candidatures	1 jeune entré	3 jeunes sortis	
Age moyen des jeunes entrés:	Age moyen des jeunes sortis:	Durée moyenne de placement :	
11 ans 1/2	16 ans 1/2	2 ans	

LES FUNAMBULES

Les éléments forts 2022

En 2022, le nombre de places aux Funambules est passé de 6 jeunes à 4 à partir du mois de mai avec un réajustement du projet de service ; même si ce dernier reste à écrire. L'activité à 6 jeunes n'était pas tenable dans le temps et le projet visé était toujours un accompagnement 365 jours par an pour chaque enfant.

Trois Conseils de la Vie Sociale ont pu se réaliser en présence d'un ou deux représentants élus des enfants, de parents, d'administrateurs, de travailleurs sociaux.

Le CVS aux FUNAMBULES se doit de s'adapter à l'état du ou des jeunes présents. Il y a parfois des moments de fatigue et de toute façon une certaine difficulté au-delà d'une heure d'échange.

Néanmoins ces moments sont investis avec sérieux par les enfants qui ont préparé cette rencontre et sont porteurs de question, mais sont aussi capables d'échanger sur leur point de vue. Il en va de même du côté des parents et chaque CVS est un moment de rencontre ou tous sont très respectueux de la parole de l'autre. L'implication des éducateurs est toujours nécessaire à la préparation des CVS et contribue à la qualité du CVS.

Les perspectives 2023

L'année 2023 devra permettre de clarifier le projet de service, les orientations nécessaires à prendre et les évolutions possibles.

Le rattachement de l'unité à l'ensemble Machizaud est aussi au travail ; par le regroupement d'un CVS unique, la participation de l'équipe éducative aux réunions de coordination, et la présence du secrétaire de Machizaud et de Les Funambules.



Le PEXT

Le Placement Externalisé est un service exerçant des mesures de placement qui se déroulent au domicile des parents. Ce mode d'accompagnement éducatif répond à la volonté de la Sauvegarde 42 de développer les pratiques en fonction des évolutions, des besoins des familles et des mutations constantes de l'environnement sur le territoire. Le PEXT répond aussi aux orientations de la réforme de la protection de l'enfance soucieuse à la fois du bien-être du jeune et de la continuité de la stabilité affective qui doit l'entourer.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire)

Les interventions sont centrées sur les besoins fondamentaux de l'enfant, les droits de l'enfant, des lois de 2002, 2007, 2016 régissant la protection de l'enfance en danger. Elles étaient encadrées par une note du CD42 de 2014 qui vient d'être réactualisé en février 2022.

Nos interventions s'appuient sur une décision judiciaire ou administrative liées à la protection de l'enfant ou de l'adolescent qui déterminent les attendus de nos accompagnements.

L'enfant ou l'adolescent peut nous être confié dans le cadre d'un placement direct, ou bien il peut être confié à l'ASE qui devient alors le service gardien et nous délègue l'exercice de la mesure.

Il s'agit bien d'un placement, l'enfant est confié au service mais il reste hébergé chez ses parents. La question de la responsabilité partagée est ainsi au cœur de l'intervention éducative.

Quelques chiffres en 2022







101,4%

TAUX D'OCCUPATION



1 Chef de service 7 travailleurs sociaux 1 psychologue 2 secrétaires



Le PEXT

Quelques chiffres en 2022

51 candidatures 33 Loire Sud et 18 Loire Nord	29 jeunes entrés 21 au Sud et 8 au Nord	30 jeunes sortis 22 au Sud et 8 au Nord	
Mesures avant Pext: 31 en AEMO - 20 sud et 11 nord 10 en MECS - 10 sud 4 en MJIE - 3 sud ET 1 nord	Types de mesures de placement 30 garde ASE - 23 sud et 7 nord 8 placements directs - 7 sud et 1 nord 1 en Pext administratif - sud		
Durée moyenne d'accueil : 18 mois	Orientation : 4 jeunes confiés à l'ASE 6 placements en MECS 2 en AEMO	Orientation : 16 sans mesure dont 8 majorité 1 contrat jeune majeur	

LE REPLI

Comme nous le nommions l'année précédente pour tout établissement ou service à qui l'on confie des mesures de placement qui sont exercées au domicile des parents (mesures de placement externalisé), il est demandé d'avoir les moyens de mettre en place une mise à l'abri temporaire dans le cadre d'une protection face à un danger pour l'enfant ou pour l'adolescent lorsque la situation familiale nécessite une protection momentanée de l'enfant ou de l'adolescent.

Ce temps d'accompagnement éducatif pour protéger dans l'urgence est nommé REPLI.

Plusieurs possibilités de REPLI sont à la disposition de l'équipe éducative : dans la famille élargie, dans une structure du Pôle Maisons d'Enfants, en famille de parrainage du dispositif de Sauvegarde 42, en hospitalisation parfois.

En 2022 7 jours de répit :

■ PEXT sud 7 jours en famille élargie

LE REPIT

Cet outil éducatif est utilisé afin de travailler la question de séparation, de l'ouverture et de la socialisation au sein de la famille.

Nous profitons donc des familles de parrainage du réseau de la Sauvegarde42 pour seulement quelques jours (2 nuits en général) pour ensuite pouvoir construire avec la famille des temps extérieurs, relevant des dispositifs de droits communs (camps, colonies, gites d'enfants ...), et donc aussi travailler la question du financement et des démarches avec les parents et permettre à tous de prendre un peu de distance, d'éprouver, de découvrir et se découvrir un peu autrement.

Le répit peut aussi permettre de réguler des périodes de tensions et se projetant sur un relais de prise en charge qui fait « SAS ».

En 2022 12 jours de repli:

- PEXT sud 7 jours en famille de parrainage
- PEXT nord 4 jours en famille élargie et 5 jours en famille de parrainage



Le PEXT

Les perspectives 2023

Dans la continuité des temps de travail entrepris, plusieurs chantiers seront en œuvre pour le PEXT en 2023 :

- Lancement de la démarche relative à la formalisation du projet de service et du référentiel.
- En parallèle, actualiser certains outils : livret d'accueil, DIPC, PPE...
- Penser et construire la participation des personnes accompagnées à ces démarches et plus largement (forme de CVS PEXT).
- Déménagement de l'Antenne de Saint Etienne sur le site rue Vaillant Couturier. Ce projet sera l'occasion de penser les espaces d'accueil et de prise en charge du public et les espaces de travail.
- En appui du projet de service et du référentiel, organiser des rencontres partenariales avec les prescripteurs et communiquer en interne.
- Travailler sur les outils, repli et répit avec les accueils de jour, rester en lien avec les familles de parrainage.
- Continuer à favoriser la formation des professionnels.

LES ACCUEILS DE JOUR Machizaud

L'accueil de jour de "Machizaud" dépend toujours de l'habilitation de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), malgré une demande d'habilitation propre déposée en 2020. Ce service accueille en journée, pour des séjours de durée variable, des enfants dont les familles se trouvent en difficulté momentanée ou durable. Elles ne peuvent, seules ou avec le recours de proches, assumer la charge et l'éducation de leurs enfants. Les enfants et adolescents sont confiés par le Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, ou par le Juge des Enfants.

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, d'une mesure d'AED en Accueil de jour.

Il est proposé deux lieux d'accueils afin d'être au plus prés des lieux de vie des enfants et leur famille :

Secteur de Terrenoire au 53 rue Louis Destre. Elle concerne les situations des quartiers de Terrenoire, Monthieu, La Métare, La Richelandiere, Beaulieu, Montchovet, La Marandinière, St jean Bonnefond.

Secteur Bellevue au 23 rue Berthelot afin de proposer un accompagnement aux familles domiciliées dans la vallée de l'Ondaine, dans les quartiers centre et Sud-ouest de St Etienne.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

33 TUNES ACCOMPAGNES

24 9



1 Chef de service7 travailleurs sociaux1 psychologue1 secrétaire

6774 JOURNEES

100,2%

TAUX D'OCCUPATION

21 candidatures	9 jeunes entrés	8 jeunes sortis
Age moyen à l'entrée 10 ans et 8 mois	Age moyen à la sortie 13 ans	Durée moyenne de séjour : 745 jours
25 jeunes présents au 31/12/21 18 garçons et 7 filles	Orientations: 5 retours en famille dont 2 avec mesure éducative 3 en autre établissement	

LES ACCUEILS DE JOUR

Les éléments forts 2022

Quatre séquences de travail ont été consacrés à l'évolution du projet de service. Si les autres pôles de l'Association étaient invités à participer à ce travail, seuls les administrateurs étaient présents. Une séquence avec le Copil a pu réunir des représentants de l'ANEF, de l'AGASEF, de notre association, du Conseil départemental CRIP et SSD.

Nous pouvons toutefois regretter de ne pas avoir pu mener à terme le projet de recherche action par l'organisation d'une journée de présentation de nos travaux ouverte à nos partenaires malgré le financement obtenu.

Les perspectives 2023

L'année 2023 sera celle de la finalisation de l'écriture du projet de service et la réappropriation par tous d'une pratique à partir de collectif enfants-parents et parents.

Un autre chantier reste d'actualité avec notre prescripteur (Autorité du Conseil Départemental) au sujet du cadre légal administratif pour tenter de transformer la mesure d'AED normalement dévolu à l'ASE en Action Educative en Accueil de jour (AEAJ) posant ainsi la prescription de manière plus adaptée à notre endroit.

LES ACCUEILS DE JOUR l'Escale

L'ESCALE est un accueil de jour créé en 2006, d'abord en tant que Centre de Ressources et d'Activités (C.R.A.). La capacité d'accueil est de 40 jeunes (mixte).

Ces jeunes sont placés au titre des articles 375 à 375-8 du Code Civil, de l'Ordonnance du 2 février 1945, et selon la procédure de placement administratif de l'Aide Sociale à l'Enfance (CASF art. 222.5) (Accueil provisoire).

Le cadre d'accueil : L'accueil à L'Escale est ouvert aux jeunes de 14 à 18 ans, et éventuellement aux jeunes majeurs. Il peut s'inscrire dans le cadre d'un placement judiciaire (ordonné par le Juge des Enfants) ou administratif (Accueil Provisoire décidé par l'Inspecteur Protection des Personnes avec l'accord des parents) ; il vient toujours s'inscrire en complément d'une mesure éducative. Le Secteur Social, la Prévention Spécialisée ou d'autres établissements peuvent aussi prendre l'initiative de solliciter L'Escale : ce sera alors dans le cadre d'un Contrat d'Accueil Préventif (CAP).

Le projet : L'Escale vise à mobiliser les jeunes accueillis afin qu'ils puissent se projeter, sortir d'un sentiment d'impuissance qui les a immobilisés, pour certains. Si l'enjeu est bien d'envisager à nouveau la possibilité d'un retour vers la scolarité pour les uns, vers la construction d'un projet pour d'autres, si ce n'est se préparer à l'autonomie, c'est, pour tous, redevenir acteur de ce qui leur arrive. Cela passe par la reprise d'un rythme, la capacité à se montrer assidu, ponctuel, respectueux du cadre proposé, des personnes (pairs et adultes) et des règles fixées pour la vie en groupe.

L'Escale permet à chaque jeune d'expérimenter à travers un certain nombre d'ateliers techniques, de vérifier ce qui l'intéresse, ce pour quoi il montre des qualités, de s'exprimer. Dans un deuxième temps, si c'est possible, L'Escale propose au jeune de se mettre en situation professionnelle, par le biais de stages dans différents métiers, afin de se confronter à la réalité du monde du travail.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022



33 EUNES ACCOMPAGNES

23 10



2507 JOURNEES

96,2%

TAUX D'OCCUPATION



1 Chef de service ravailleurs sociaux - 1 éducateur scolaire 1 psychologue

1 secrétaire

LES ACCUEILS DE JOUR l'Escale

40 candidatures	24 jeunes entrés	21 jeunes sortis
Origine des mesures: 15 internes à Sauvegarde42 9 externes (Anef-Agasef-PVS)	2 accueils provisoires 11 placements directs 11 contrats d'accueil pr	

Les perspectives 2023

2023 devra permettre de construire le projet de service de L'Escale afin de dégager les fiches actions nécessaires pour prendre en compte les évolutions des besoins du public accueilli.



POLE PREVENTION INSERTION JUSTICE

PREVENTION SPECIALISEE AIDE AUX VICTIMES SOCIO JUDICIAIRE ESPACE JEUNESSE FAJD

Le service intervient sur 10 communes de Saint Etienne Métropole représentant 8 équipes de travailleurs sociaux et un espace technique « mécanique automobile ». La mission prévention spécialisée est passée sous compétence de la métropole depuis le 01/07/2020.

La prévention spécialisée s'adresse prioritairement aux enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés à une combinaison de difficultés dans tous les domaines de la vie institutionnelle et sociale amenant à des formes diverses de marginalisation. Sur le département de la Loire, l'intervention se fait auprès d'un public âgé de 12 à 25 ans vivant sur un territoire présenté comme sensible.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022





2 Chefs de service 29 travailleurs sociaux 1 psychologue 1 secrétaire

	- 12	12/15	16/17	18/20	21/25	+ 25	TOTAL
Nombre de jeunes accompagnés	23 jeunes	226 jeunes	300 jeunes	299 jeunes	138 jeunes	12 jeunes	998 jeunes
Montreynaud		24	30	39	18		111
Crêt de roch-soleil	9	57	60	57	30		213
Sud est		28	21	16	1	1	67
Terrenoire	4	31	22	30	5		92
Gier sud	3	23	72	77	33	8	216
Gier nord	7	45	61	49	31	3	196
Andrézieux		6	14	16	7		43
Ondaine		12	20	15	13		60

Les éléments forts 2022

Equipe de Montreynaud

38 jeunes ont participé aux chantiers éducatifs pour 508h.

7 séjours éducatifs dont 4 en partenariat avec l'Espace Jeunesse Sauvegarde42.

Séjour "Bulle d'air" : du 19 au 20 juillet 2022 à Grospierres en Ardèche. Ce séjour a impliqué 6 jeunes filles. Les objectifs sont d'amorcer la reprise d'activité physique, d'apporter un espace sécurisant afin échanger sur les questions de vie affective, de sexualité et de féminité et de travailler la confiance et l'estime de soi.

Cette année l'Espace Jeunesse Sauvegarde42 en collaboration avec notre équipe éducative, a porté un **temps festif sur le quartier Saint Saëns**, en faisant venir la caravane sonore, dite la GOVA, pour animer la soirée. Les habitants bien que peu nombreux ont apprécié cette animation.

Aussi la mosquée a organisé un temps convivial, sur l'espace parking du centre commercial, pour la fin du ramadan, de nombreux habitants, jeunes et famille de Montreynaud ainsi que des personnes extérieures au quartier se sont déplacés.

Nous avons clôturé le projet citoyenneté avec la réalisation d'un documentaire « en Quête de Propres Valeurs » projeté lors d'un repas solidaire partagé sur le territoire de Montreynaud.

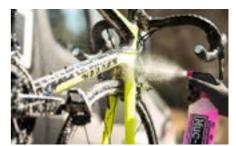


Equipe Soleil Crêt de Roch

122 jeunes ont participé aux 35 chantiers éducatifs et 14 chantiers solidaires.

2 séjours : 1 à Marseille pour 6 jeunes -1 en Ardèche pour 8 jeunes.

Les dangers liés à la pratique du cyclisme ou VTT : travail de mise en état et de réparation de vélos mais aussi de sensibilisation à la pratique de ce moyen de transport afin de prévenir les accidents lors de son utilisation : 11 Séances - 17 jeunes de 12 à 21 ans, dont 5 filles.



Accès à la cuture pour tous : 15 accompagnements dans des espaces culturels qui ont concerné 29 jeunes différents dont 16 filles : Cinéma débat Le Méliès, Théâtre, manifestations de rues, collaboration avec le théâtre Jean Dasté pour un accès à la culture aux tarifs adaptés, partenariat avec le foyer Clairvivre pour « ouvrir le théâtre à tout public », 6 pièces à la Comédie de St Etienne.

Dispositif « Jeunes décrocheurs Collège Jules Vallès » : 11 jeunes dont 3 filles ont été concernés **Accompagnement social et insertion professionnelle : 18 jeunes** âgés de 16 à 23 ans - 6 filles et 12 garçons

Service civique : **5 jeunes**, 3 filles (dont 2 mineures) 2 garçons, positionnés sur ce dispositif mené conjointement par la Mission Locale, l'AFEV et d'autres structures pilotes.

Equipe Saint Etienne Sud Est

77 jeunes, 23 filles et 54 garçons, ont participé aux divers chantiers éducatifs pour un total de **664h**.

3 animations pieds d'immeubles : plus de 150 personnes touchées.

Organisation d'un tournoi de basket avec 5 jeunes de la Métare : 20 joueurs

"BASKIN" : 4 jeunes ont participé à la journée BASKIN que l'Amicale Laïque de Beaulieu a organisé. Le BASKIN est un sport adapté du Basket Ball permettant une pratique partagée et intégrante de personnes dites « valides » et d'autres « handicapées ».

Un projet de **sensibilisation aux bons usages d'internet** a été mis en place au sein du collège du Portail Rouge avec l'appui de Zoomacom et des éducateurs de Sauvegarde42. Entre le 6 janvier et le 27 mars 2022 sur 10 séquences de 2 heures chacune, particulièrement avec une classe de 5ème, mais 150 élèves ont pu être touchés par ce thème.

Ciné étoile, fête de quartier, Chaos Squad : pour chacune de ces manifestations toujours accompagnés de jeunes du territoire nous participons à leur bon déroulement

Médiation nomade : nous avons participé à 2 des 4 soirées organisées par le centre social Alfred Sisley



Equipe Terrenoire

56 jeunes (45 filles et 11 garçons) ont participé aux divers chantiers éducatifs pour un total de **374h**. Séjours : 3 jours à Annonay avec **5 jeunes filles** de 13 ans et 3 jours de camping dans l'Allier avec **5 garçons** de 15 à 21 ans.

Projet « BARATIN » : pour la 3ème édition du projet en partenariat avec le Fil, **3 jeunes** ont pu participer à ce concours d'éloquence désormais reconnu sur le territoire.

Projet « Tous foot de toi »: L'équipe s'est associée au Centre social de Terrenoire lors des semaines de l'égalité où **10 jeunes** ont pu partager des activités sportives programmées sur 3 mercredis en présence d'autres jeunes de tout âge au stade de football de Janon.

Forum de l'Emploi : (24 juin 2022) : Evènement organisé par le centre social l'Arlequin durant lequel nous avons emmené des jeunes du quartier.

Casque d'or : 4 jeunes du territoire (2 filles / 2 garçons) ont bénéficié de l'initiation à la pratique d'un 2 roues. Ils ont été sensibilisés aux règles de sécurité. Projet porté par le service en lien avec le Moto club de Saint-Chamond et la participation de la police nationale.

Concert au Fil (6 octobre 2022) : **6 jeunes filles** ont rencontré les artistes du « Star Féminine Band » et assister à leur représentation. Cette sortie fut le point de départ d'un projet autour de la découverte musicale qui aura lieu en 2023.

Conférence sur l'histoire du Hip-Hop (22 octobre 2022) : 6 jeunes filles Fête de la Comète (19 novembre) : 2 jeunes du quartier ont affronté de jeunes stéphanois dans un tournoi de e-gaming organisé par l'Espace Info Jeune.





Equipe Gier Sud

90 jeunes, 19 filles et 71 garçons, ont participé aux divers chantiers éducatifs pour un total de **550h.** Plusieurs sorties ont été organisées : Annecy, ASSE Cœur vert, repas partagé groupe culture, soirées Unicités, initiation tennis, spectacles,...

Séjours : 1 séjour "de Geoffroy Guichard à San Siro" avec **5 jeunes** de 15 à 17 ans.

1 séjour à Vannes sur 5 jours afin de finaliser le projet des Gazelles : 3 filles et 2 garçons de 20 à 24 ans.

Aire accueil éphémère: Dans le cadre du festival LA RUE DES ARTISTES, l'association Atout Monde souhaite proposer un lieu où les festivaliers pourront poser une toile de tente afin de passer une ou plusieurs nuits. 13 jeunes ont été mobilisés dont 6 filles et 7 garçons. 7 d'entre eux sont issus du quartier où s'est déroulée l'action (FONSALA). La mission des jeunes a été la gestion de l'entretien du site et de gérer l'accueil des festivaliers.



Equipe Gier Nord

201 jeunes , 98 filles et 103 garçons, ont participé à **56 chantiers** éducatifs pour **1575 heures**. Malgré la fragilité de leur situation certains jeunes n'hésitent pas à se rendre disponibles et utiles pour des actions bénévoles. Ce temps particulier est difficilement mesurable mais peut être évalué à 1000 heures en 2022.



64 jeunes ont participé aux 14 actions culturelles proposées.

41 jeunes de 15 à 24 ans ont participé aux **10 actions citoyennes** conduites (sorties intergénérationnelles, aide aux personnes isolées, collecte Restos du cœur,...)

Séjours : en partenariat avec le centre social Henri Matisse - 1 week-end à Montpellier pour 3 filles et 4 garçons de 14 à 22 ans et 5 jours à Cap d'Agde avec 3 filles et 4 garçons de 15 à 18 ans. en partenariat avec la Mairie - 6 jours à Lacanau avec 8 filles et 11 garçons de 12 à 17 ans 4 jours en Espagne avec 4 familles monoparentales et 4 jeunes

Equipe Andrézieux

Chantiers éducatifs: **15 chantiers** sur lesquels **62 jeunes** se sont engagés, majoritairement mineurs avec une proportion relativement importante de garçons (âgés de 16 ans en moyenne).

Actions collectives : 36 garçons et 9 filles ont participer aux 18 sorties organisées (visite de Romans, visite d'Annecy, sortie ski à Courchevel).

Partenariat: Au-delà du lien avec le Centre Social, d'autres acteurs du territoire ont été sollicités pour travailler en partenariat. Tout d'abord, une action nouvelle s'inscrivant dans le cadre de l'autonomisation des jeunes autour des démarches administratives. Ainsi, le lien avec l'EPN (Espace Public Numérique) et le dispositif Relais Emploi, a permis aux jeunes accompagnés de connaître les missions respectives de ces deux structures.



Grâce au partenariat engagé, les jeunes ayant rencontré ces nouveaux interlocuteurs ont pu avoir accès à des offres d'emploi publiées dans leur structure.

Equipe Firminy

Chantiers éducatifs : **653h** de chantiers avec **19 jeunes** de Firminy et **15 jeunes** d'Unieux (désherbage, peinture de meubles et des chalets de la mairie de Firminy, nettoyage au cinéma le Quarto d'Unieux...)

Bourses projets : 34 jeunes de 14 à 17 ans sur 26 demi-journées

Actions collectives : **8 sorties** éducatives - **23 jeunes** de 12 à 17 ansNous avons fait de la randonnée, deux escape-game, un trampoline-park, des sorties à Lyon ponctuées d'un restaurant, une sortie baignade...

2 séjours éducatifs : au Futuroscope pour 2 filles et 4 garçons / à Marseille pour 6 filles de 15-16 ans

Partenariat: Depuis septembre nous avons mis en place une convention avec le Collège Waldeck Rousseau afin d'intervenir rapidement auprès des jeunes en difficultés.

Wesh l'EHPAD (intergénérationnel): 21 jeunes filles et garçons âgés de 14 à 18 ans et composer différents groupes (de 4 à 6) jeunes sur plusieurs actions durant toute l'année (confection de décorations, atelier pâtisserie, création d'un jeu, mini spectacle,...)



Le service accompagne les victimes d'infractions pénales sur le ressort du Tribunal Judiciaire de Saint Etienne avec pour missions principales :

- l'accompagnement juridique, social et psychologique des victimes d'infractions pénales
- la gestion du dispositif Téléphone Grave Danger
- la gestion du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement)
- les évaluations victimes vulnérables : gravement traumatisées, victimes de violences conjugales, de viol
- la préparation et l'accompagnement des victimes aux procès (assises/correctionnels)
- l'animation de groupes de parole à destination d'adolescents victimes de violences sexuelles
- la tenue d'une permanence au Bureau d'aide aux Victimes du tribunal de St Étienne et dans les commissariats.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

育

558 1186

1744

VICTIMES D'INFRACTIONS PENALES RECUES

3560 ENTRETIENS



1 Chef de service 2 juristes 2 travailleurs sociaux 2 psychogues - 1 secrétaire

8 LIEUX D'ACCUEIL 1 bus itinérant	1955 contacts	440 victimes originaires des Quartiers politique ville
1744 victimes reçues 3560 entretiens	dominante des entretiens: 2564 juridique 801 psychologique 172 sociale 23 écoute/soutien	
Bureau d'Aide aux victimes 612 victimes reçues	Procès de grande ampleur : 66 victimes contactées 94 entretiens	Téléphone Grave Danger 58 saisines - 47 bénéficiaires 35 attributions - 31 en urgence

Bureau mobile d'aide aux victimes : « l'aller vers » un public isolé et rural.

Notre volonté de renforcer la démarche « d'aller vers » pour accompagner les victimes au plus près de leurs besoins nous a conduit à répondre favorablement a la proposition de la PJJ 42 de nous rapprocher via un « bus » de notre public isolé.



Ainsi depuis janvier 2022 à bord d'un camping-car une professionnelle de notre service assure une permanence sur RDV d'aide aux victimes sur quatre villes ligérienne (Chazelles sur Lyon, Feurs, Pélussin, Bourg Argental). Nous avons fait le choix de nous installer près des gendarmeries et commissariats. Cette proximité permet le respect de la confidentialité difficilement applicable sur une place de la mairie où la victime serait plus exposée. Elle facilite par ailleurs le dépôt de plainte de la victime encore hésitante, le travail d'explication de la procédure et de réassurance de l'accueillante lui permettant ainsi de franchir plus sereinenement les portes de la gendarmerie ou du commissariat.

Les victimes d'infraction pénale

1 955 personnes ont été en contact avec l'association en 2022.

1 744 victimes d'infractions pénale ont été prises en charge 2022 dont 440 originaires des Quartiers de la Politique de la Ville

Bureau d'Aide aux Victimes

- En 2022, nos juristes ont reçu **621 victimes** d'infractions pénales ce qui représente près de 36 % des personnes prises en charge par le service.
- Procès de grande ampleur

Nous avons été mobilisés pour deux nouveaux procès réunissant de nombreuses victimes et avons poursuivi l'accompagnement pour trois procès démarrés précédemment.

Ainsi plus de **60 personnes** ont été contactées et préparées, ce qui a donné lieu à **94 entretiens**.

Nouveau procès dont la date d'audience est fixée au 18.01.2023 : au 31.12.2022, 6 personnes sur 40 ont été contactées en cette fin d'année ; les autres victimes seront prises en charge en 2023.

• Préparation et accompagnement des victimes à un procès devant la Cour d'Assises Nous avons pris en charge 11 parties civiles.

Violences conjugales et dispositifs dédiés

Au cours de l'année 2022, nous avons pris en charge **509 personnes** victimes d'infractions commises dans le cadre du couple, séparé ou non.

57 Contrôles Judiciaires dédiés sur 81 mesures relevant du domaine conjugal.

Le téléphone grave danger : TGD

En 2022, **58 situations** nous ont été confiées, toutes relèvent des violences conjugales.

35 victimes signalées sont entrées dans le dispositif.

Les 47 bénéficiaires pris en charges sont des femmes.

Majoritairement, la période d'attribution est de moins de 3 mois (42 %).

Il y a eu 7 déclenchements sur l'année.

Au 31 décembre 2022, vingt téléphones étaient encore actifs.

■ Le bracelet anti-rapprochement - BAR

En 2022, nous avons été saisis pour 15 situations. Au total, sur 2022 : **quatre victimes** ont été prises en charge dans le dispositif BAR

■ Le dispositif « Contrôle judiciaire conjoints violents ».

57 situations nous ont été confiées en vertu du protocole .

■ Le dispositif « Protocole vigilance »

L'article 1er du décret n° 2021-1820 du 24 décembre 2021 introduit dans le code de procédure pénale un nouvel article D. 1-11-2 qui prévoit que la victime d'une infraction commise au sein du couple relevant de l'article 132-80 du code pénal est avisée par l'autorité judiciaire avant toute libération ou cessation, même temporaire, de l'incarcération de la personne détenue poursuivie ou condamnée pour ces faits.

la circulaire du 28 février 2022 relative à l'application du décret n°2021-1516 du 23 novembre 2021 tendant à renforcer l'effectivité des droits des personnes victimes d'infractions commises au sein du couple ou de la famille et du décret n°2021-1820 du 24 décembre 2021 relatif aux mesures de surveillance applicables lors de leur libération aux auteurs d'infractions commises au sein du couple

Ainsi depuis avril 2022 **16 victimes** ont été contactées (18 entretiens) dans ce cadre en attendant la signature du protocole vigilance qui devrait intervenir courant 2023

■ Le dispositif contrôle judicaire en placement probatoire

Saint-Etienne fait partie depuis le 1er avril 2022 des huit sites supplémentaires pour l'expérimentation de ce dispositif. Le Tribunal Judiciaire de Saint-Étienne a décidé de dédier cette prise en charge aux personnes sous-main de justice au stade pré sentenciel et post sentenciel.

A l'instar du protocole conjoint violents le Service d'Aide aux victimes est partie prenante de ce dispositif avec la prise en charge des victimes.

La « réserve de volontaires » Sauvegarde42 d'évènements majeurs traumatiques

Ce sont près de **50 salariés** issus des différents services de Sauvegarde 42 qui viendront renforcer l'équipe du Service d'Aide aux Victimes en cas d'intervention. Les missions de nos volontaires seront alors essentiellement l'écoute, la réassurance et l'information des familles de victimes en coanimation avec les professionnels de l'aide aux victimes. Ils pourront également intervenir en back-office en soutien logistique de l'équipe qui se rendra au Centre d'accueil des familles (CAF).

Depuis la crise liée à la pandémie de la COVID les rassemblements de notre réserve de volontaires ont été suspendus. Nous espérons pour 2023, réunir nos professionnels autour de plusieurs thématiques permettant ainsi une cohésion plus importante du groupe.

Les perspectives 2023

Les actions 2023 s'inscriront dans la continuité de l'année précédente

- La poursuite de la prise en charge de proximité des victimes de violences conjugales dans le cadre des différents dispositifs mis en place par le TJ de Saint-Etienne :
 - TGD
 - BAR
 - Contrôle judicaire « conjoint violents »
 - Protocole « Vigilance Violences42 » signature prévue au premier au cours du premier trimestre 2023
 - CJPP avec la signature de la convention début 2023
- La signature d'une convention EVVI en direction des victimes de violences conjugales.
- Mise en place d'ateliers d'échange pour les femmes victimes de violences conjugales autours des difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants en place de parent isolé.
- L'animation d'un groupe de parole à destination, des adolescents victimes de violences sexuelles
 Ce groupe ayant pour objectif d'interrompre l'isolement dans lequel ces victimes s'étaient enfermées sur elles même. Idée de mettre en mot et de mettre en commun leur ressentis et d'échanger ensemble autour de leurs interrogations dans un cadre contenant, rassurant en dehors de tout jugement.
- La reconduction de l'expérimentation d'un créneau d'urgence de prise en charge psychologique pour les victimes les plus traumatisées.
- La réactivation de la réserve de volontaire SAUVEGARDE 42 a plusieurs temps de travail et de formation pour soutenir l'équipe d'aide aux victimes dans la prise en charge de victimes d'événements majeurs traumatiques.
- Reconduite et pérennisation du « bureau mobile d'aide aux victimes » au bénéfices des populations isolées et rurales.

Services Socio-judiciaires

Le service socio judiciaire assure 3 missions : les enquêtes sociales rapides (ESR) , les contrôles judiciaires (CJ) et les stages de citoyenneté.

D'autre part, depuis décembre 2020, un nouveau dispositif, en partenariat avec le SPIP de la Loire, pour assurer une prise en charge rapide de certaines personnes placées sous mains de justice, suivies par le SPIP, est expérimenté.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022



1 Chef de service 4 travailleurs sociaux 1 secrétaire

Enquêtes sociales rapides	483 enquêtes	466 ESR dans le cadre de procédure correctionnelle	17 ESR dans le cadre de procédure criminelle	18 enquêtes sociales rapides "renforcées"
Contrôle judiciaire	343 contrôles judiciaires	85 CJ dans le cadre de violences conjugales ou intrafamiliales	57 CJ dans le cadre du protocole "CJ dédiés"	
Stage de citoyenneté	12 stages	124 concernés 79 participants	Prise en charge psychologique des personnes sous main de justice	67 personnes

Services Socio-judiciaires

Les perspectives 2023

Nous constatons une baisse prononcée de nos activités de contrôle judiciaire, des enquêtes sociales rapides et des enquêtes sociales dites renforcées. Il nous faut être vigilants à ce que cette tendance ne se confirme pas pour 2023 d'autant que nous avons maintenu le renfort (½ ETP) portant à cinq le nombre de professionnels dédiés à ces missions.

S'agissant du contrôle judiciaire, force est d'observer que nous sommes de moins en moins mandatés par les juges d'instructions. Une rencontre avec l'ensemble de ces magistrats semble nécessaire pour en comprendre la raison.

Les mesures de plus de trois ans continuent à peser sur notre service alors qu'elles ne sont plus financées au-delà de ce délai, d'autant que pour une part non négligeable d'entre elles, l'instruction est close.

Le dispositif expérimental de prise en charge psychologique des auteurs sous mains de justice connait un succès qui tend à prouver son utilité. Bien que son maintien semble plus que pertinent, se pose la question d'un mode de financement bien défini et pérenne. A ce jour nous n'avons aucune garantie qu'il se prolonge au-delà du mois de mars. Par ailleurs, au-delà de la prise en charge rapide des auteurs avec obligation de soins, l'atout principal de ce dispositif est la nature des infractions qui a majoritairement mobilisé notre professionnel : les violences intrafamiliales.

ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

L'Espace Jeunesse est un équipement d'éducation populaire qui a démarré son activité en décembre 2019, elle accueille les jeunes de 14 à 25 ans pour des activités de loisirs, de l'aide aux devoirs et de l'accompagnement de projets. Elle est située au sein du quartier de Montreynaud (QPV) à Saint Etienne.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022



39 JEUNES ACCOMPAGNES sur le secteur 14/17 ans



1 Chef de service 2 animateurs + 1 renfort l'été

Les éléments forts 2022

Séjours en 2022

6 jeunes ont organisé leur séjour ski à Aussois. Ils ont pratiqué le ski alpin et ont découvert en partie le massif de la Vanoise et son patrimoine culturel.

Le séjour Annecy en mai a été l'occasion pour un groupe de 7 jeunes de faire un baptême de parapente. Une randonnée vélo leur a permis d'apprécier la beauté des villages savoyards ainsi que leur histoire. Des activités nautiques ont été pratiquées aussi lors de ce weekend de trois jours.



Les projets culturels

Nous avons organisé à la demande des jeunes des sorties spectacle.

6 adolescents ont pu assister à la dernière création de GAD EL MALEH à Grenoble.

Un groupe de **7 jeunes** a construit pendant 4 mois un spectacle de danse contemporaine avec la compagnie « 87 Revanchards » qui aboutit à la réalisation d'un court métrage. Ils se sont initiés à la réalisation des séquences filmées et ont participé en tant qu'acteur au spectacle. Ce travail a nécessité un investissement important de la part des jeunes, dont les efforts ont été valorisés lors de la projection du court-métrage, « A ta place », au Cinéma Le Méliès.



Séjour à Paris - 7 adolescents.

Les objectifs étaient la visite de Paris et la participation à une manifestation culturelle autour de l'univers des Mangas. Les jeunes, durant 9 mois, ont préparé, avec l'accompagnement des animateurs, ce projet



ESPACE JEUNESSE MONTREYNAUD

7 jeunes ont participé à la semaine la Kino Jeunes avec d'autres groupes Stéphanois. L'idée de ce projet était d'amener nos usagers à créer collectivement des courts métrages.

Le Studio d'enregistrement : son démarrage a été très long en raison des contraintes administratives liées aux normes de sécurité. Il est aujourd'hui dans sa période de lancement. Nous commençons à accueillir des jeunes voulant s'initier à la musique électro-hip-hop. Nous souhaiterions ouvrir cet espace, à long terme, à nos partenaires. Cet atelier est toujours animé par l'association « Sur Mesure » en collaboration avec nos animateurs.

L'atelier Radio: démarré il y a un an, a permis à nos usagers de participer à des ateliers d'expression avec la MJC des Tilleuls et RADIO DIO. Nous projetons d'ouvrir notre atelier radio en 2023.

Les perspectives 2023

- Continuer à accompagner les jeunes dans des projets d'ouverture culturels et sportifs: projets en perspective, séjour Corse et séjour ski en partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée d'Andrézieux et de Roubaix.
- Promouvoir l'offre culturelle du studio en direction des habitants du quartier et des structures Stéphanoises.
- Développer des ateliers radio pour les jeunes du quartier de Montreynaud.
- Réaliser avec le CLJ et Sport dans la Ville le projet « Viens voir nos guartiers ».
- Mettre en place avec les services municipaux des chantiers éducatifs, exemple : jardins du quartier.
- Travailler en partenariat avec les écoles, le collège et le Centre de loisirs des PEP42.

FAJD

Les mesures d'accompagnement social renforcé du FAJD sont destinées aux jeunes les plus en difficulté en amont et/ou en soutien des autres dispositifs d'insertion.

Il s'agit d'un accompagnement social de proximité auprès des jeunes qui rencontrent d'importantes difficultés sociales (une santé déficiente, une absence d'hébergement ou une situation très précaire au regard du logement, l'absence d'autonomie personnelle, un contexte familial ou social très handicapant, des difficultés financières) les empêchant de se mobiliser efficacement dans leur parcours d'insertion professionnelle. Notre service couvre l'ensemble du département.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022





FAJD Loire Sud	197 jeunes accompagnés soit 561 mois/mesures	75 jeunes ont moins de 20 ans 103 entre 21 et 23 ans 16 ont 24 ans et plus	Saint Etienne : 58 jeunes Gier : 79 jeunes Ondaine : 57 jeunes	5 jeunes hébergés dans un logement ALT
FAJD Roanne Forez	68 jeunes accompagnés soit 279 mois/mesures	40 jeunes ont moins de 20 ans 21 entre 21 et 23 ans 5 ont 24 ans et plus	Forez : 30 jeunes Roannais : 36 jeunes	



POLE ACTION EDUCATIVE ET PARENTALE

SEMO SDIE ESPACE RENCONTRE

LE SEMO

Le SEMO est constitué de 11 équipes qui interviennent sur l'ensemble du Département de la Loire.

- 5 équipes sur le Nord : Montbrison, Feurs, et 3 équipes à Roanne.
- 6 équipes sur le Sud : Ondaine/Pilat, Andrézieux, 2 équipes sur Saint Etienne et 2 équipes sur le Gier/Pilat.

L'intervention du SEMO s'opère dans deux cadres distincts :

- le cadre administratif de l'AED comprenant également les protocoles et les alternatives au signalement.
- le cadre judiciaire de l'AEMO comprenant également les mesures conjointes et les alternatives au placement.

La capacité autorisée pour le SEMO, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec le Conseil Départemental de la Loire est de 2 330 mesures. Elle est déterminée globalement pour l'ensemble des mesures administratives et judiciaires.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

673 MESURES ADMINISTRATIVES

822 939 JOURNEES

1664 MESURES JUDICIAIRES

96,77% ACTIVITE REALISEE



11 Chefs de service 100 travailleurs sociaux 9 psychologues 15 secrétaires

LE SEMO

MESURE RENFORCEE ET DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Depuis le 01 septembre 2022, le département a développé des mesures renforcées : AEMO et AED. Ce redéploiement de l'offre de service est venu modifier en partie les organisations. En effet, la mesure éducative renforcée consiste d'abord en une intervention éducative plus intensive et « du faire avec ».

Pour autant, dans ce cadre, peuvent aussi être mobilisés :

- Des étayages extérieurs dont la sollicitation doit être partagée avec un plan d'aide global à faire valider par l'Inspectrice Enfance compétente.
- Des outils internes, déployés après une information au prescripteur.

A la Sauvegarde 42, nous avons fait le choix de pouvoir mettre en œuvre dans certaines mesures renforcées, des outils internes. En effet, le SEMO a développé au fil des années des dispositifs afin de venir en renfort des mesures d'AEMO et d'AED.

En 2022, Sauvegarde 42 a fait le choix de maintenir, au sein du SEMO, plusieurs dispositifs de soutien à la parentalité : «Goutelas : Soutien à la parentalité» et «Accompagnement à la scolarité», «Accompagnement du conflit parental ».

Ces dispositifs sont désormais activables dans le cadre des mesures renforcées.

Dispositif « Accompagnement du conflit parental »

Cette mesure éducative renforcée s'adresse à des parents en conflit aigu c'est-à-dire continu et enkysté malgré les interventions extérieures et les cadres posés. Elle participe à la diversification des modes d'action et à la prévention des difficultés parentales. L'objectif de ce soutien éducatif renforcé est de traiter la situation conflictuelle qui entrave la parentalité et surtout de préserver l'intérêt de(s) enfant(s), en proposant aux parents un travail autour de leur conflit et une prise de conscience des conséquences de celui-ci sur le développement de leur(s) enfant(s). L'année 2022 a été impactée par la transformation de l'offre de service sur le département. Cet outil interne peut désormais concerner des mesures judiciaires.

En 2022, 19 mineurs et 11 familles ont été accompagnées (au niveau administratif). Parmi ces familles :

- Deux familles ont bénéficié de la poursuite d'une mesure AED simple.
- Une famille a fait l'objet d'une saisine judiciaire et donc d'un arrêt du renfort.
- Une situation a fait l'objet d'un arrêt des suivis éducatifs après l'intervention renforcée.
- Deux suivis n'ont pu être finalisés faute d'accord d'un des parents à la mesure administrative.
- 5 familles continuent d'être accompagnées en 2023.

Depuis la fin d'année 2022, nous avons travaillé à la redéfinition des cadres d'intervention et au repérage des mesures renforcées pouvant concerner cet outil interne.

GOUTELAS « Soutien à la parentalité 0-3 ans »

Ce dispositif vise à accompagner de façon préventive et renforcée les liens parents enfants dans la petite enfance en favorisant la qualité des liens d'attachement, le partage d'expériences entre pairs et le développement infantile. Les interventions sont construites au travers notamment de **6 regroupements collectifs (3 jours et deux nuits)** au château de Goutelas, de temps collectifs et de suivis individualisés.

En 2022, le dispositif a accueilli **4 mamans et 5 enfants**, soit trois filles et deux garçons. Tous les enfants étaient accompagnés dans le cadre de mesures renforcées judiciaires. Le dispositif Goutelas a aussi accueilli en 2022 trois nouvelles mères de familles.

Tout au long de l'année, nous avons reçu des nouvelles demandes qui concernent les SEMO du Nord et du Sud de la Loire.

LE SEMO

Dispositif « Accompagnement à la scolarité »

Ce dispositif s'adresse à des mineurs accompagnés dans le cadre d'une mesure éducative renforcée :

- En difficulté dans l'apprentissage scolaire pour des raisons diverses et pour lesquels les dispositifs de droits communs ne sont pas adaptés.
- Pour lesquels, il convient de restaurer les liens entre les parents et l'école.
- Pour ceux dont il est nécessaire d'introduire un tiers entre le(s) parent(s) et l'enfant.

Chaque enfant bénéficie d'une heure de suivi individuel par semaine, toujours avec le même adulte, pendant le temps de la mesure renforcée. L'accompagnement se déroule plutôt à domicile lorsque l'intervenant est un professionnel ou au service ou au sein de sites dédiés quand il s'agit de services civiques. L'intervention s'appuie également sur la mise en place d'actions collectives tout au long de l'année sur des temps de journées et demi-journées.

Tout au long de l'accompagnement l'intervenant est en lien régulier avec le travailleur social.

Entre septembre 2021 et juillet 2022, **61 suivis** avaient pu être engagés dont 54 enfants suivis en classes prioritaires (GS maternelle, CP, CE1, CM2, 6ème). **99 candidatures** avaient été étudiées.

Sur le SEMO Loire sud, depuis septembre 2022 jusqu'au 30 avril 2022, 55 suivis ont été engagés, après étude de 72 candidatures. 8 suivis ont pris fin (pour des saisines judiciaires ou compte tenu d'attentes parentales qui avaient évolué).

32 suivis concernent des mesures judicaires et 15 suivis des mesures administratives.

Les interventions peuvent se faire, en fonction des projets éducatifs, à partir des domiciles des mineurs concernés (27 suivis) ou dans les différents services du SEMO Loire sud (7 suivis) et à l'extérieur (13 suivis). Les enfants majoritairement suivis sont en primaires (33) et scolarisés sur la couronne stéphanoise (36).

Les éléments forts en 2022

Logiciel de traitement des dossiers des usagers

L'année 2022 a été marquée par la poursuite du déploiement du logiciel Sil'age, logiciel de traitement des dossiers des usagers, conformément aux lois relatives à la RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), particulièrement au niveau des secrétariats et des équipes.

La démarche de renouvellement du projet de service

Après une interruption liée à la crise sanitaire, l'équipe de direction a réengagé à partir de février 2022, avec l'appui de la DDQVA, du Comité Technique, de professionnels de chaque équipe du SEMO, de personnes accompagnées, la démarche de renouvellement du projet de service SEMO.

Au travers d'un diagnostic partagé, plusieurs groupes de travail ont été lancés sur des semaines dédiées et selon des thématiques de travail, de manière à nourrir pleinement la démarche.

En 2023, le travail d'écriture se concrétisera par la mise en œuvre de fiches actions dans l'objectif de poursuivre le travail sur plusieurs thématiques.

Des rencontres avec nos prescripteurs, financeurs, partenaires...

L'année 2022 a été marquée par la volonté d'initier des rencontres : avec les services du département, les prescripteurs et plusieurs partenaires à l'échelle des territoires.

Vu la crise sanitaire, l'évolution de l'offre de service sur le département, l'objectif reste de favoriser les rencontres avec les différents acteurs de la protection de l'enfance.

Des évolutions législatives

2022 a été marquée par la Loi dite TAQUET du 7.02.22 qui a et aura un impact dans le système de protection de l'enfance et plus particulièrement dans les activités de milieu ouvert.

La volonté est de pouvoir favoriser des temps d'échanges et de travail sur les évolutions législatives en cours.

LE SDIE

Le Service Départemental d'Investigation Educative existe dans sa configuration actuel (service dédié) depuis 3 ans. Il intervient sur l'ensemble du Département de la Loire. Il inscrit son intervention dans un large réseau partenarial, en lien constant avec notre financeur (PJJ) et les magistrats.

La capacité installée et accordée au budget 2022 était de : 301 MJIE (Dossiers Familles) pour des investigations auprès de 374 mineurs.

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

221 DOSSIERS MILE

363 MINEURS



133 MINEURS SUR LE NORD

230 MINEURS sur St Etienne - Gier - Pilat

1 Chef de service 9 travailleurs sociaux psychologues - 1 psychiatre 3 secrétaires

54 mineurs ont moins de 3 ans 75 ont entre 3 et 6 ans 116 ont entre 6 et 11 ans 97 ont entre 11 et 16 ans 21 ont entre 16 et 18 ans 127 mesures concernent 1 enfant 56 mesures - 2 enfants 26 mesures - 3 enfants 11 mesures - 4 enfants 0 mesure - 5 enfants 1 mesures - 6 enfants et plus

Lieu de vie des mineurs 52 vivent chez les 2 parents 142 vivent chez l'un des parents 27 ont un autre domicile Préconisations à l'issue 48% AEMO 12% AEMO Renforcée 21% Placement 3% AED 16% non lieu ou dessaisissement

L'ESPACE RENCONTRE ASTREE

Le service ASTREE intervient sur décisions des Juges aux affaires familiales et des Juges des enfants. Il permet l'exercice du droit de visite d'un parent lorsque la relation avec son enfant est interrompue, difficile ou conflictuelle. Il favorise le maintien, la reprise ou la construction de liens parents-enfants dans un cadre protégé.

Le recours à l'espace de rencontre est préconisé dans les situations où une relation enfant-parents et/ou l'exercice d'un droit de visite est interrompu, difficile ou conflictuel, y compris dans les situations de violences conjugales.

L'espace rencontre Astrée fait partie du pôle Action Educative et Parentale Loire sud de la Sauvegarde 42. Il intervient dans deux locaux, à St-Just-St-Rambert (73 avenue Mellet Mandard) et à St-Etienne (94 rue G. Péri).

Quelques chiffres en 2022

EN 2022

MINEURS ACCUEILLIS

269 RENCONTRES MEDIATISES

260 JOURS D'OUVERTURE AUX FAMILLES



1 Chef de service 4 travailleurs sociaux 1 secrétaire 9 bénévoles

Les mineurs accompagnés : 9% ont moins de 4 ans 16% ont entre 4 et 7 ans 21% ont entre 7 et 11 ans 35% ont entre 11 et 14 ans 19% ont entre 14 et 18 ans

Les problématiques : 29% violence intra-familiale 52% au moins 1 des parents avec des troubles psychiatriques 15% au moins 1 des parents avec une addiction 4% avec une ordonnance de protection

Rencontres médiatisées tous les 15 jours dans 69% des cas

Durée des mesures: 6 ont duré moins d'1 mois 3 entre 1 et 3 mois 2 entre 3 et 6 mois 5 plus de 6 mois

Au 31/12/21 7 dossiers en attente

Délai d'attente: 1 mois

L'ESPACE RENCONTRE ASTREE

Les éléments forts en 2022

L'année 2022 a été marquée par l'épuisement des situations en liste d'attente. S'il est commun à l'ensemble des Espaces rencontre au niveau national, d'enregistrer une liste d'attente structurelle avoisinant les 3 à 6 mois, l'activité 2022 a bénéficié d'un accordage avec les JAF permettant de réduire progressivement les délais dans cet intervalle. Fin 2022 : il n'y a plus d'attente sur le service Astrée et les prises en charge sont effectives dès l'enregistrement des appels familles.

La caractéristique marquante de cette année 2022 porte sur une augmentation significative des désignations sur le versant JE selon des formats singuliers avec des attentes remarquées sur la question du maintien de liens.

Afin de prendre en compte le référentiel national des espaces de rencontre, le travail de rénovation du projet de service a été finalisé en co-construction avec l'ensemble des professionnelles de l'Astrée. Des outils novateurs et ajustés au référentiel des ER ont été élaborés. L'adoption d'un logiciel adapté au type d'activité apporte plus de facilité dans le traitement des données statistiques et complète la transformation de la structure.

Les perspectives 2023

Le déploiement du nouveau projet de service a continué d'être un enjeu majeur pour l'espace rencontre Astrée et les familles accompagnées par le service. L'ensemble des familles a été informé des transformations du service et du déménagement à venir sur la commune d'Andrézieux.

Ce projet de service va être opérationnel dans le courant du 1er semestre 2023. Sur le versant des accueils désignés par le Juge aux Affaires Familiales : il va permettre un accueil multifamilial. Le nouveau projet de service propose de pouvoir moduler les prises en charge (individuelles puis collectives) au regard de la complexité des situations familiales et porte le choix de faire vivre cet axe fort dans l'intérêt des familles. Le projet de service ouvre l'accueil également à des formats de prise en charge dit « conventionnels » et la construction d'un accord à l'amiable concernant l'organisation des droits de visite et d'hébergement entre parents sera recherché.

Concernant les décisions transmises par les Juges des enfants, elles s'inscrivent dans une pratique qui témoignent des besoins de rencontres médiatisées et de la recherche des spécificités de l'Astrée, tant du côté des magistrats que, dans certains cas, de l'Aide Sociale à l'Enfance. Afin de clarifier les besoins et attentes concernant ces décisions relevant de la Protection de l'Enfance, nous avons sollicité les services du Conseil Départemental et les magistrats.

Concernant les perspectives 2023, il demeure difficile de déterminer quel sera le volume de situations familiales accueillis sur l'espace rencontre. La nouvelle implantation du service permettra un volume d'accueil plus important. Le basage du site sur Andrézieux facilitera les orientations et les désignations sur les différents espaces rencontre du fait d'un équilibrage géographique de l'offre de service sur le Département.

Nos financeurs et les prescripteurs pourront évaluer, au cours de l'année 2023 au moins les effets de ce nouveau référentiel et les évolutions en termes de réalités des espaces rencontres sur le territoire Ligérien.

RAPPORT FINANCIER

Situation économique

Nouveau CPOM: L'association a renégocié et signé un CPOM 2022-2026 en septembre 2022 avec le Conseil Départemental de la Loire et la Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Au plan économique et financier: Après un exercice 2021 qui amorçait un redressement économique l'association a poursuivi son effort de gestion. Néanmoins des phénomènes touchant l'ensemble du secteur ESMS ont impacté lourdement le résultat de l'exercice 2022. Si la revalorisation salariale issue des accords Laforcade a été compensée par les financeurs, elle ne l'a pour autant pas été en totalité. En outre cette revalorisation a produit des effets indirects qui sont restés à charge de l'association comme la perte significative d'allègements de charges sociales non financée.

Par ailleurs la **revalorisation de la valeur du point de salaire de la CCN6**6, dont l'information a été connue seulement fin décembre 2022, avec effet rétroactif au 01 juillet 2022 a impacté les charges de personnel sans contrepartie au plan du financement.

Enfin, l'augmentation des prix des énergies (gaz-carburant), bien que d'incidence limitée compte tenu des dates anniversaires des contrats auprès des fournisseurs, a eu une incidence de plus de 71k€ sur les charges sans contrepartie financière également. En outre, l'inflation a impacté significativement nos frais généraux.

Déficit comptable :	- 642 K€
---------------------	----------

• CPOM (activités CD42/PJJ) : - 540 K€

Bel Air, Machizaud, PEXT, Entracte, Alternative Funambules, ADJ Machizaud, L'Escale, SEMO, MNA

• Autres activités sous gestion contrôlée : - 40 K€

SDIE, CER, Prévention Spécialisée

• Activités en Gestion Libre : + 90 K€

■ Service Aide aux Victimes - 49 K€

■ Service Socio-Judiciaire + 121 K€

Service Gens du Voyage - 9 K€

■ PLIE (Insertion) - 44 K€

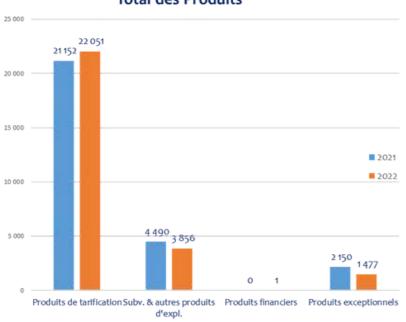
■ Autres: +71 K€

FAID, Espace Jeunesse, Invisibles, Bus Itinérant...

• Siège & Asso : - 152 K€

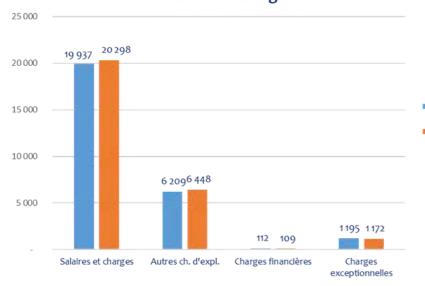
RAPPORT FINANCIER

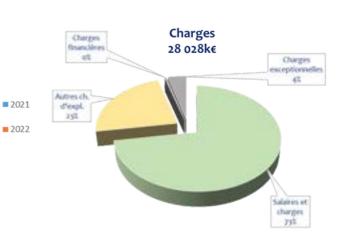
Total des Produits





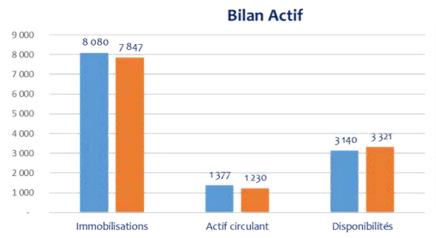
Total des Charges

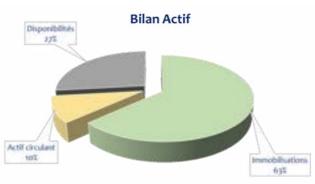




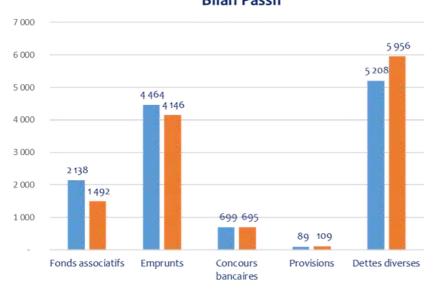


RAPPORT FINANCIER





Bilan Passif





RAPPORT FINANCIER

projets de résolutions

- Approbation des comptes et conventions réglementées
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2022
 - 61 479€ en report à nouveau (gestion libre, siège & asso)
 - 580 330€ en résultat sous contrôle des tiers financeurs
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes



ASSOCIATION A.D.S.E.A 42

Association loi 1901
35, rue Ponchardier
42100 Saint-Etienne
R.C.S. Saint-Etienne : 775 602 519

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Avvens Audit est membre du groupe Avvens

Siège social : Immeuble le Saphir - 14 Quai du Commerce - CP 113 - 69009 LYON
Tél. +33 (0)4 72 85 75 00 – www.crowe-avvens.fr
Société de commissariat aux comptes inscrite à LYON
S.A. au capital de 150 000 euros - RCS LYON 305 446 577 - TVA intracommunautaire FR46305446577

Association A.D.S.E.A 42

Association loi 1901 35, rue Ponchardier 42100 Saint-Etienne

R.C.S. Saint-Etienne: 775 602 519

A l'Assemblée générale de l'association A.D.S.E.A 42,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.D.S.E.A 42 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Les immobilisations corporelles et incorporelles, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2022 s'établit à 7 467 039 euros, sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation selon les modalités décrites dans le paragraphe « 2.3 Les principales méthodes utilisées – B –IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES » et sa note « 3/ Tableau des immobilisations (valeurs brutes et amortissements) ».

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables, de la présentation d'ensemble des comptes et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues, nous avons examiné les modalités de comptabilisation, les méthodes retenues et nous nous sommes assurés d'une information appropriée dans l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Lyon, le 30 mai 2023

Avvens Audit Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

Alexandre DAGNAUD

Associé

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais détablissement	67 092	64 438	2 654	4 12
Frais de recherche et de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	230 472	157 362	73 110	46 47
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	we com		0.0	
Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriel Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	176 430 6 700 742 5 095 054 3 891 066 145 551 2 737	3 861 134 2 701 017 2 082 045	176 430 2 839 609 2 394 037 1 809 021 145 551 2 737	176 43 2 929 63 2 486 50 1 853 39 226 13 3 06
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés	2.737		2737	3 00
Biens reçus par leg ou donations destinées à être cédés				-
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Préts Autres immobilisations financières	67 646 260 547 75 774		67 646 260 547 75 774	66 646 204 909 83 11
TOTAL I	16 713 112	8 865 996	7 847 117	8 080 42
Actif circulant				
Stocks et en cours Avances et acomptes Créances	31 402 4 701		31 402 4 701	25 903 4 778
Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations	140 820		140 820	274 126
Autres créances Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie	1 003 086 386 522		1 003 086 386 522	1 036 98: 386 67:
Disponibilités	2 934 860		2 934 860	2 753 79
Charges constatées d'avance	49 935		49 935	35 70
TOTAL II	4 551 326		4 551 326	4 517 962
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 264 439	8 865 996	12 398 443	12 598 381

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
Fonds associatifs		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 132 999	2 156 35
Ecarts de réévaluation (sans droit de reprise)	1.55.77	2 130 33
Réserves	1 575 419	1 582 41
Report à nouveau	-2 532 219	-918 84
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	-641 809	339 37
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
[1] [1] [2] [1] [2] [3] [3] [3] [3] [3] [4] [4] [4] [4] [4] [5] [4] [5] [5] [6] [6] [6] [6] [6] [6] [6] [6] [6] [6		10 23
Apports Legs et donations		10 23
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-261 533	-2 314 25
Ecarts de réévaluation (avec droit de reprise)	-201 333	-2 314 23
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	103 008	113 42
Provisions réglementées	1 115 851	1 168 81
Droit des propriétaires (commodat)	1113 031	1 100 01
and the property formation of		and the second
TOTALI	1 491 716	2 137 520
Provisions		
Provisions pour risques	109 418	89 144
Provisions pour charges		5,510,00
TOTAL II	109 418	89 14
Fonds dédiés	4 000	40.00
Sur subventions de fonctionnement	6 938	48 000
Sur autres ressources	2 681	3 24
TOTAL III	9 619	51 249
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	20020	100,000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	4 998 288	5 158 07
Emprunts et dettes financières divers		4 805
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	424 640	494 30-
Dettes fiscales et sociales	4 039 083	3 708 009
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	223 152	215 916
Autres dettes	1 102 557	648 68
Instruments de trésorerie	-30	90 680
Produits constatés d'avance	-30	70 600
TOTAL IV	10 787 690	10 320 475
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 398 442	12 598 388
Engagements donnés		
1, Dont à plus d'un an	3 739 716	4 202 11
Dont à moins d'un an	406 188	256 966
2. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	695 149	699 000
3. Dont emprunts participatifs	1000000	

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestation de service	74 962	413 415
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	25 297 467	24 597 17
Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion controlées	22 051 219	21 152 21
Versements des fondateurs ou conso de la dot consomptible	200000000	
Ressources liées à la generosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financieres		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	219 223	67 71
Utilisations des fonds dédiés	44 150	
Autres produits	267 644	564 373
TOTAL I	25 903 446	25 642 674
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	44 672	80 217
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	5 242 036	4 833 255
Aldes financières	10000000	10000000
Impôts, taxes et versements assimilés	1 645 194	1 591 914
Salaires et traitements	13 347 774	13 294 304
Charges sociales	5 406 830	5 149 479
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	947 772	1 016 327
Report en fonds dédiés	3 088	48 000
Autres Charges	107 791	117 863
TOTAL II	26 745 158	26 131 359
BESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-841 711	-488 685
	35.06.124.]	
RODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0.43	470
Autres intérêts et produits assimilés	843	470
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	4 192	
Différences positives de change	273	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement TOTAL III	5 308	470
TOTAL III	3 300	300
HARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	33000-1-000	
Intérêts et charges assimilées	108 535	111 665
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	108 535	111 665

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

La Sauvegarde42 est une association loi 1901 agissant dans le champ de la protection de l'enfance et de l'accompagnement social des jeunes et des adultes. Pour atteindre ses buts, elle assure la gestion technique, administrative et financière d'établissements et services.

La présente annexe concerne les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total du bilan avant répartition est de 12 398 442. Euros et le compte de résultat de l'exercice, dégageant un résultat déficitaire de 641 809 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont présentées, au travers de la présente annexe, les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Sommaire de l'annexe

1	Faits majeurs de l'exercice & évènements post-clôture
2	Règles et méthodes comptables
3	Tableaux des immobilisations & amortissements
4	Tableau des fonds associatifs
5	Tableau des emprunts & dettes financières
6	Etat des créances et des dettes
7	Tableau de variation des provisions pour risques et charges
8	Tableaux des produits et charges constatés d'avance
9	Tableau des charges à payer
10	Tableau des produits à recevoir
11	Détail des dotations et produits de tarification
12	Détail des subventions
13	Tableau des charges et produits exceptionnels
14	CAF et tableau de financement
15	Effectif

1/ FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE & EVENEMENTS POST-CLOTURE

1.1- Faits majeurs de l'exercice

Nouveau CPOM: L'association a renégocié et signé un CPOM 2022-2026 en septembre 2022. Disparition des activités au 31/12/2021 d'IBV et RSA.

<u>Au plan économique et financier</u>: Après un exercice 2021 qui amorçait un redressement économique l'association a poursuivi son effort de gestion. Néanmoins des phénomènes touchant l'ensemble du secteur ESMS ont impacté lourdement le résultat de l'exercice 2022. Si la revalorisation salariale issue des accords Laforcade a été compensée par les financeurs, elle a produit des effets indirects qui sont restés à charge de l'association comme la perte significative d'allègements de charges sociales non financée.

Par ailleurs la revalorisation de la valeur du point de salaire de la CCN66, dont l'information a été connue seulement fin décembre

2022, a impacté rétroactivement les charges de personnel sans contrepartie au plan du financement.

Par ailleurs l'augmentation des prix des énergies, bien que d'incidence limitée contenu des dates anniversaires des contrats auprès des fournisseurs, a eu une incidence de plus de 60k€ sur les charges sans contrepartie financière également.

1.2- Evènements post-clôture

Néant

1.3- Continuité d'exploitation

En dépit de la dégradation de la situation financière de l'association, la situation de la trésorerie à la clôture et les discussions en cours avec les financeurs, ont conduit à maintenir le principe de continuité d'exploitation dans les méthodes d'arrêté des comptes annuels.

2/ REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES COMPTABLES

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03) et du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices;

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exploitation de l'association est inscrite dans la contractualisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour 2022-2026 entre l'association et le conseil départemental de la Loire.

2.2 DEROGATION AUX PRINCIPES COMPTABLES

Néant

2.3 LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES

A - AGREGATION DES COMPTES ANNUELS

L'association gère des établissements dont la gestion est contrôlée ou libre. Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée.

Gestion contrôlée	Gestion libre				
ENTRACTE	ACCES 42				
DISPOSITIF 11/25	ASTREE				
ALTERNATIVE	INSERTION				
SERVICE PEXT	AIDES VICTIMES, MEDIATION PENALE, TGD				
FOYER BEL AIR	ACTIVITE SOCIO-JUDICIAIRE				
FUNAMBULES	GDV				
MACHIZAUD	FAJD				
AEMO	RSA				
ACCEUIL DE JOUR	PEPINIERES JEUNESSES				
MINEURS NON ACCOMPAGNES	LES INVISIBLES				
CER Itinérance	INSERBATIVERT				
S.I.E.	PREVENTION SPECIALISEE				
DIRECTION GENERALE (Siège)	SERVICE CIVIQUE				
	MAISON DE RIOCREUX				

Les résultats 2022 par mode de gestion sont présentés ci-après :

Secteur	Résultat comptable 2022
Gestion contrôlée CD42	-540 055
Gestion contrôlée P33	64 694
Gestion libre (activités)	-14 217
Siège (g. contrôlée) & Asso (g. libre)	-152 231
Total Général	-641 809

Les opérations internes à l'association sont éliminées. II s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison.

Par ailleurs, les frais des services mutualisés à l'échelle de l'association, qui correspondent aux frais dits « de siège », sont répartis sur les activités au taux moyen de 5%.

Les comptes de résultat des établissements et services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents. Pour l'année 2021, le résultat a un caractère provisoire car les autorités de tarification n'ont pas terminé leurs contrôles à la date d'approbation des comptes.

Le résultat de l'association est obtenu par la compensation entre les déficits et les excédents des établissements et services.

Toutefois, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement et service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister à l'exception des établissements et services en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens): Alternative, Escale, Entracte, Bel-Air, Funambules, Machizaud, AEMO, PEXT, Accueil de jour, MNA.

B- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

- Logiciel	4 ans	 Plomberie chauffage 	25 ans
 Evaluation externe 	5 ans	 Electricité VMC 	25 ans
- Bâtiment d'habitation	50 ans	- Sol mince	15 ans
 Menuiserie extérieure 	25 ans	 Matériel de transport 	5 ans
- Menuiserie intérieure	15 ans	 Matériel de bureau 	5 à 10 ans
 Isolation extérieure 	15 ans	 Matériel informatique 	3 à 4 ans
- Etanchéité	15 ans	- Mobilier	10 ans
- Plâtrerie peinture	10 ans		

A compter du 31/12/2004, un amortissement dérogatoire sur les travaux de réhabilitation de la MECS de Machizaud a été constitué afin de compenser l'écart constaté lors de la mise en place de la méthode d'amortissement par composants.

C - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

D - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

E - PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées sont constituées en vertu des dispositions réglementaires suivantes :

- Couverture du besoin en fonds de roulement (article R314-48 du CASF),
- Réserves des plus-values nettes d'actifs (articles R.314-81 et R314-95 du CASF),
- Amortissements dérogatoires,
- Renouvellement des immobilisations (article D314-206 du CASF).

Les dotations aux provisions réglementées des établissements sous gestion contrôlée sont constatées :

- après accord des autorités de contrôle pour la couverture du besoin en fonds de roulement et le renouvellement des immobilisations,
- avant accord des autorités de contrôle pour les réserves des plus-values nettes d'actifs et les amortissements dérogatoires.

F - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Indemnités de fin de carrière

Evaluation

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée selon les hypothèses suivantes

HYPOTHESES	2022	2021		
Taux de charges sociales retenu Age de départ à la retraite	53.08 % 62 ans	51.04 % 62 ans		
Convention collective	1966	1966		
Turn Over	Faible	Faible		
Progression des salaires	0.65 %	0.65%		
Taux d'actualisation Table de mortalité	3.84 % INED 2017-2019	0.885% INED 2017-2019		

Le montant de la dette actuarielle calculée s'élève à 2 471 435 €.

Comptabilisation

L'ensemble de la dette actuarielle est non-comptabilisée au passif.

· Provisions pour risques

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Au 31 décembre 2022, une provision pour risque d'un montant de 109 418 € a été constatée pour l'existence de contentieux prud'homaux à hauteur de 45 000 €, et pour risque de non-recouvrement des indemnités journalières à hauteur de 64 418 €.

G - EMPRUNTS

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

Les garanties au 31-12-2022 :

- Prét PGE Caisse Epargne : Caution de République Française Présidence pour 377 726.36€
- Prêt 5650913 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 332 391.67€
- Prêt 5661771 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 274 892.75€
- Prêt C408760 Caisse Epargne : Caution du Département de la Loire pour 1 136 812.98€
- Prêt 9817334 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 138 413.32€
- Prêt 9817346 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 38 762.89€
- Prêt 5650687 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 25 731.65€
- Prêt 5650736 Caisse Epargne : Caution de CEGC pour 92 837.20€
- Prêt 205234014008 Société Générale : Hypothèque sur bureaux

H - DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A PAYER

La dette provisionnée pour congés à payer, et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes. Le total de la dette provisionnée pour congés payés s'élève à 1 843 174 €.

I - DETTES PROVISIONNEES POUR PRIME DE PRECARITE DES CDD

La dette provisionnée pour la prime de précarité du personnel en CDD au 31/12/2022 et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les autres dettes. Le total de la dette provisionnée pour la prime de précarité du personnel en CDD s'élève à 37 087 €.

J - COMPTE EPARGNE TEMPS

Un compte épargne temps est mis en place depuis le 01/01/2002.

La variation de la charge à payer pour l'année 2022 est de − 58 997 € et le montant des droits acquis s'élève à 918 230 €. Les montants s'entendent charges sociales et fiscales comprises.

Au 31/12/2022, il concerne 82 salariés pour 2993 jours épargnés.

Ce compte épargne temps fait l'objet d'un placement sur un fonds commun géré par FEDERIS et valorisé à hauteur de 386 523 € au 31/12/2022 (avant placement des jours épargnés au titre des années 2016 à 2020).

K - FONDS DEDIES

La part des subventions non utilisée de l'exercice est constatée en fonds dédies au 31/12 de chaque année, soit 9 619€ au 31/12/2022.

Libellé Subvention	Montant Initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager
AAV- Mobile	48 000	48 000	41 062		6 938
Andrézieux	4 000	3 249	2 568	2 000	2 681
Total	52 000	51 249	43 630	2 000	9 619

L. CHANGEMENTS DE METHODE

Néant.

M. Enregistrement des résultats des activités / Contrôle par les financeurs

Le résultat de l'exercice et les charges et produits présentés dans le compte de résultat des activités soumises à l'approbation ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents (Conseil Départemental et Protection Judiciaire de la Jeunesse).

3/ TABLEAU DES IMMOBILISATIONS (VALEURS BRUTES & AMORTISSEMENTS)

Immobilisations	Immobilisations au 31 décembre 2021	Acquisitions 2022	Cessions 2022	2022 compte	le h	au 31 Décembre 2022
Immobilisations incorporelies	245 407	52 157	,			297 5
Frais d'établissement	67 092					67
Frais de recherche et de développement Concessions et droits similaires, Brevets, lic., marques et procédés, droits et val. sim. Fonds commercial	178 315	52 157				230
- dont droit au bail Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours						
Immobilisations corporelles	15 785 019	1 708 925	1 482 363		0	16 011 5
Terrains	176 430					176
Agencements et aménagements des terrains, plantations à demoure	.7/50/35.07					
Constructions	6 689 670	11 072				6 700
Installations, matériel et outillage techniques	4 947 465	149 539	1	- 1	950	5 095
Autres immobilisations corporelles	3 742 257	1 544 737	1 397 878	3	950	3 891
Immobilisations corporelles en cours	229 197	3 577	84 486		_	148
Immobilisations financières	354 668	72 467	23 168			403 9
Participations						1,000
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	66 646	1 000	1			67
Prêts	204 909	58 069	2 430			260
Autres immobilisations financières	83 113	13.398	20 738		_	75
TOTAL IMMOBILISATION	16 385 095	1 833 549	1 505 531			16 713 1
Amortissements	Amortissem s et dépréc. 31/12/202	au Dotation	Diminutions 2022	Transfer t	set	rtissement dépréc. au /12/2022
Amortissements et dépréciations des immobilisations ncorporelles	194	810 26 989				221 799
Frais d'établissement	62	969 1 469				64 438
Frais de rechevche et de développement Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et v âm. Fonds commercial (établissements privés) - dont droit au bail Autres immobilisations incorporelles	ral. 131	841 25 520				157 362
Immobilisations incorporelles en cours						
Amortissements et dépréciations des immobilisations corpore	lles 8 109 1	858 898 222	363 884			8 644 196
Terrains Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure Constructions sur sol propre Installations, matériel et outillage techniques Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours	3 760 2 460 1 888	960 244 190	3 623 360 261	-510 510		3 861 134 2 701 017 2 082 045
Dépréciations des Immobilisations financières						
Participations et créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts						

925 211

8 304 669

TOTAL AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

363 884

8 865 996

Transfert

Immobilisations

4/ TABLEAU DES FONDS ASSOCIATIFS

Capitaux propres	Montant net 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Montant net 31/12/2022
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	2 156 356		23 357	2 132 999
Ecart de réévaluation			1650000	
Réserves	378 742	20 000	27 000	371 742
Subv Invest / Biens renouvelables	10 235	200,000	10 235	
RAN constitué de charges rejetées	- 575 787	20,000,000		575 787
Report à nouveau	918 844	1 177 630	2 791 005	2 532 219
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	339 375	- 641 809	339 375	- 641 809
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise : Legs et donations				
	1 738 471	2 491 709	438 984	314 254
Excédents affectés à la converture du BFR	1 203 677			1 203 677
Ecart de réévaluation				
SUBVENTIONS D'EQUIP ET PROV. REGLEMENTEES				
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	113 422		10 414	103 008
Provisions réglementées	1 168 815	154 407	207 371	1 115 851
AND THE PROPERTY OF THE PROPER	sed-point to the	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		-
TOTAL GENERAL	2 137 520	3 201 937	3 847 741	1 491 716

5/ TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Libellé	A-nouveaux	Augmentation	Diminution	Solde	-1 an	De 1 à Sans	+ de S'ans
Emprunt CEP Roanne 224 446C and SG	195 626		9 952	185 674	10 129	42 357	133 188
Emprunt SG 760 SOOC Péri	210 298		49 516	160 781	51 502	109 280	
EMPRUNT 800 0000 SIEGE PONCHARDIER	700 202		35 419	664 783	36 051	150 752	477 980
Emprunt CE (ancien Crédit Mutuel)	239 634		33 084	206 549	33 460	137 685	35 404
EMPRUNT DEL-AIR	1 341 314		62 271	1 279 043	64 660	284 412	929 971
EMPRUNT MACHIZAUD 308 000€	260 290		10 612	249 678	10819	45 419	193 440
Emprunt CEP Roanne 650 0000	578 394		28 609	549 786	29 119	121 766	398 900
Emprunt Peugeot	118 371		99 316	19 054	19 054		
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 333500	288 519		11 693	276 827	11878	49 417	215 532
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 100000	82 146		4 620	77 526	4 684	19 396	53 446
EMPRUNT CAISSE EPARGNE 75000	56 283		4 819	51 463	4 877	20 094	26 492
Emprunt PGE	502 500		82 804	419 696	124 912	294 784	
Sous-total emprunts	4 573 576	100	432 716	4 140 860	401 144	1 275 363	2 464 353
Intérêts courus sur emprunts	4 805	5 044	4 805	3 044	5 044		
Compte courants créditeurs	899 000		3 851	695 149			
Total des dettes financières	5 277 381	5 044	441 372	4 841 053	606 188		

6/ ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Libellé	Montant brut 2022	dont < à 1 an	+ 1 an
CREANCES (a)			
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations (25-26)			
Prêts (274)	260 547	3 035	257 51
Autres immobilisations financières (271à 273, etc)	143 420		149 76
Créances de l'actif circulant :			
Créances elients et comptes rattachés (411 à 418)	140 820	140 820	
Autres créances elients (4096,4097, etc)	4 701	4 701	
Personnel et comptes ruttachés (421,)	700		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	205 921	205 921	
Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	348 167	348 167	
Autres			
Charges constatées d'avance (486)	49 935	49 935	
Anna 6 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1			
TOTAL CREANCES	1 154 213	752 580	407 277
	1 154 213	752 580	407 27
TOTAL CREANCES	1 154 213	752 580	407 277
DETTES (b)	1 154 213	752 580	407 277
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161)	1 154 213	752 580 406 188	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163)			
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164)		406 188	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517)	4 998 288	406 188 0	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517) Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408)	4 998 288	406 188 0 424 640	
Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517) Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408) Personnel et comptes rattachés (421,)	4 998 288 424 640 1 927 557	406 188 0 424 640 1 927 557	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517) Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408) Personnel et comptes rattachés (421.) Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf)	4 998 288 424 640 1 927 557 1 613 344	406 188 0 424 640 1 927 557 1 613 344	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517) Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408) Personnel et comptes rattachés (421.) Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf) Etat et autres collectivités publiques (44 sauf)	4 998 288 424 640 1 927 557 1 613 344 498 183	406 188 0 424 640 1 927 557 1 613 344 498 183	
DETTES (b) Emprunts obligataires convertibles (161) Autres emprunts obligataires (163) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (164) Emprunts et dettes financières divers (16517) Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401,403,408) Personnel et comptes rattachés (421.) Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43 sauf) Etat et autres collectivités publiques (44 sauf) Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (269,279,404,405)	4 998 288 424 640 1 927 557 1 613 344 498 183 223 152	406 188 0 424 640 1 927 557 1 613 344 498 183 223 152	4.592 100

7/ TABLEAU DE VARIATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions pour risques et charges	Montant au 31/12/2021	Augmentations 2022	Diminutions 2022	Montants au 31/12/2022
Provisions pour risques et charges				
151 - Provisions pour risques	89 144	46 953	26 679	109 413
dont provisions pour litige (c/1511)	89 144	46 953	26 679	109 41
dont prov. pour garanties données aux usagers (c/1512)				
dont provisions pour pertes sur marchés à terme (c/1513)				
dont provisions pour amendes et pénalités (c/1514)				
dont provisions pour perte de change (c/1515)				
dont autres provisions pour risques (c/1518)				
dont provisions pour risques d'emploi (c/1516)				
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (retraite)				
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)				
157 - Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
dont provisions pour grosses réparations (c/1572)				
158 - Autres provisions pour charges				
dont provisions pour rémun, pers, handicapées (c/1581)				
dont autres provisions pour charges (c/1588)				
		-		
TOTAL GENERAL	89 144	46 953	26 679	109 418

8 / TABLEAUX PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produit constaté d'avance	2022	2021	Variation
PCA Subvention Pépinières jeunesses PCA Les Invisibles		5 000 85 680	- 5 000 - 85 680
		90 680	- 90 680

Charge constatée d'avance	2 022	2021	Variation
Contrats de maintenance et service	16.624	7 256	9 368
Loyers	23 208	19 947	3 261
Divers	10 104	8 501	1 603
	49 935	35 704	14 231

9 / TABLEAU DES CHARGES A PAYER

Charge à payer	2022	2021	Variation
- Congés Payés	1 843 174	1 633 525	209 645
- Indemnité Précarité CDD	37 087	21 799	15 287
- CET	918 230	977 227	- 58 997
- Intérêts courus sur emprunts	5 044	3 848	1 196
- Factures non parvenues	154 176	108 290	45.886
- Etat - Charges à payer	296 571	294 713	1 858
	3 254 281	3 039 401	214 879

10 / TABLEAU DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	2022	2021	Variation
- Produits à recevoir - Subvention à recevoir	384 389 347 659	517 853 102 600	- 133 464 245 059
	732 049	620 453	111 596

11 / DETAIL DES DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

Dotations et produits de tarification	2022	2021	Variation
- Conseil Départemental 42	18 685 005	18 750 123	- 65 118
- Conseil Départemental 42 Laforcade	815 841	-	815 841
- CG autres départements	290 848	221 027	69 821
- Protection Judiciare de la Jeunesse (SDIE, CER)	1 873 336	1 880 803	- 7 467
-TGI	386 240	295 220	91 020
- Autres	-	5 041	- 5 041
	22 051 269	21 152 214	899 055

12 / DETAIL DES SUBVENTIONS

Étiquettes de lignes	Montant accordé	Montant versé	Montant à recevoir
CAF	5 845	3 426	2 418
Département	375 800	318 680	57 120
Etat	224 800	224 800	
Saint Etienne Métropole	1 889 912	1 606 950	282 962
Communes	182 664	182 664	
Région	84 000	84 000	
Total général	2 763 021	2 420 520	342 500

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitations Subventions d'équilibre Subventions d'investissements		224 800	2 532 376	5 845		2 763 021
Total général	+	224 800	2 532 376	5 845		2 763 021

13 / TABLEAUX DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles	2022	2021	Variation	
- Charges sur opérations de gestion courante - Charges sur opération en capital - Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	121 901 1 050 500 6 878	240 728 954 519 14 987	- 118 827 95 981 - 8 109	
	1 179 279	1 210 234	30 955	

Produits exceptionnels	2022	2021	Variation
Produits de cession d'éléments d'actif Produits sur opérations de gestion courante Quote part de subv viré au résultat	1 350 538 116 318 10 414	1 130 393 999 608 19 602	220 145 - 883 290 - 9 188
	1 477 270	2 149 603	672 333

14 / CAF ET TABLEAU DE FINANCEMENT

POSTES	Réalisations 2021	Réalisations 2022	Variation
RESULTAT COMPTABLE	339 375	-641 809	-981 184
			23301,334
+ Flux internes (charges)	2 033 832	2 002 897	-30 935
FRI			
+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	954 519	1 050 500	95 981
+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	972 183	900 819	-71 363
+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et Dotations aux amortissements	6 285	6 878	593
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	8 702	-5 341	-14 043
FRE			
+ Dotations aux provisions d'exploitation	44 144	46 953	2 809
+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	2.705,000	-302539	
+ Detations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours			
+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0	0	(
+ Engagements à réaliser sur ressources affectées (établissements privés)	48 000	3 088	-44 912
- Flux internes (produits)	1 149 266	1 432 240	282 974
FRI			
- Produits des cessions d'éléments d'actif	1 130 393	1 350 538	220 145
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	18 414	10 414	-8 000
- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et Reprises sur amortissements dé			
 Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI 	460	460	
Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (établissements privés)			
FRE			
- Reprises sur provisions d'exploitation		26 679	26 679
- Reprises sur provisions de couverture du BFR			
Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours			
- Autres Reprises sur dépréciations et provisions		0.0000	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs affectées (établissements privés)		44 150	44 150
CAF	1 223 942		-1 223 942
IAF:		71 152	71 152
Dont montant affectant le FRI	792 422	391 445	-200 977

CHAPITRES - INTITULE DES CHAPITRES	Réalisations 2021	Réalisations 2022
RESSOURCES		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	1 223 942	
Titre 1 : Augmentation des capitaux propres		
 Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106) 		
13 - Subv. d'invest. affectées à des biens non renouvelables (sauf 139)		
Titre 2 : Augmentation des dettes financières		
16 - Emprunts et dettes assimilées	519 846	114 50
Titre 3 : Autres ressources		
17 - Dettes rattachées à des participations		
27 - Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)	5 447	23 16
2 - Cessions ou réductions d'éléments d'actif immobilisé	1 160 632	1 482 36
TOTAL DES RESSOURCES	2 909 867	1 620 031
PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT		754 556
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	2 909 867	2 374 587
EMPLOIS		
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		71 152
10 - Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (réduction)		33 593
Titre 1 : Remboursement des dettes financières		
16 - Emprunts et dettes assimilées	334 189	432 716
17 - Dettes rattachées à des participations	3.5500000	857.376
Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé		
20 - Immobilisations incorporelles	11 905	52 157
21 - Immobilisations corporelles	1 292 626	1 708 925
dont terrains	1.7	
dont agencements de terrains		
dout constructions	5 225	11 072
dont installations techniques, matériel et outillage	83 357	149.535
dont autres immobilisations corporelles	1 204 044	1 544 73
23 - Immobilisations en cours	131 567	3 577
26 - Participations et créances rattachées à des participations		
27 - Autres immobilisations financières (sauf 2768)	71 758	72 467
Titre 3 : Autres emplois		
481 - Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)		
TOTAL DES EMPLOIS	1 842 044	2 374 587
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	1 067 822	

15 / TABLEAU DES EFFECTIFS

EFFECTIF Moyen en ETP	CDD		CDI		
	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
ETP Moyen Mensuel	29,73	20,25	267.25	104.84	
ETP moyen mensuel par type de contrat	49,	49,98		372.09	
ETP moyen mensuel total		422,07			

.....





Coordonnées

Sauvegarde42 **Direction Générale** 35, rue Ponchardier 42000 Saint Etienne 04-77-32-72-45



directiongenerale@sauvegarde42.fr

